

6213-01-001

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. FRANÇOIS LAFOND, président
Mme ANNE-MARIE PARENT, commissaire
M. DENIS BERGERON, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LES PROJETS DE RÉSERVES DE BIODIVERSITÉ
POUR HUIT TERRITOIRES
DANS LA RÉGION ADMINISTRATIVE DE LA CÔTE-NORD
PAR LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 13 décembre 2011 à 19h
Hôtel Le Manoir
Salle Cartier
8, avenue Cabot
Baie-Comeau

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2011

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU PRÉSIDENT 1

PRÉSENTATION DU MINISTÈRE RESPONSABLE..... 12

M. Dominic Boisjoly

REPRISE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. DENIS VILLENEUVE (Baie-Comeau)..... 24

Mme GABRIELLE GARNEAU (Sept-Îles)..... 33

M. ÉRIC HURTUBISE (Baie-Comeau)..... 38

M. BERNARD LYNCH (Sept-Îles)..... 45

M. NORMAND BISSONNETTE (Baie-Comeau)..... 50

Mme CAROLINE GILBERT (Sept-Îles) 56

REPRISE DE LA SÉANCE

M. CLAUDE PINEAULT (Baie-Comeau) 61

Mme MYRIAM LUCE (Sept-Îles) 63

M. ÉRIC HURTUBISE (Baie-Comeau)..... 67

Mme GABRIELLE GARNEAU (Sept-Îles) 74

Mme CAROLINE GILBERT (Sept-Îles) 78

QUESTIONS DE LA COMMISSION 85



SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2011
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs bonsoir et bienvenue à cette première partie de l'audience publique de la consultation du public sur les projets de réserves de biodiversité pour huit (8) territoires dans la région administrative de la Côte-Nord.

10 Bienvenue aux personnes de Sept-Îles qui participent à l'audience par visioconférence interactive ainsi qu'aux personnes qui suivent les travaux de la Commission d'enquête sur Internet au moyen de la webdiffusion audio et vidéo.

15 Je me présente, François Lafond, et je présiderai cette Commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au BAPE par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Pierre Arcand.

20 Je serai secondé par les commissaires Anne-Marie Parent et Denis Bergeron.

Voici maintenant le mandat que le BAPE a reçu du ministre en date du 27 octobre 2011. Cette lettre s'adresse au président du BAPE, monsieur Pierre Renaud.

25 "En ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et en vertu des pouvoirs que me confère l'article 39 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, je confie au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat de tenir une consultation du public dans le cadre du processus d'attribution d'un statut permanent de réserve de biodiversité pour huit (8) territoires dans la région administrative de la Côte-Nord. Plus précisément, la consultation portera sur les réserves de biodiversité projetées du lac Plétipi, de la rivière de la Racine de Bouleau, du lac Ménistouc, du lac Berté, Paul-Provencher, du brûlis du lac Frégate et de la vallée de la rivière Godbout et sur la réserve écologique projetée de la Matamec.

30 "Le mandat du Bureau débutera le 7 novembre prochain.

35 "Veuillez agréer, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs."

Et c'est signé Pierre Arcand.

40 Je dois vous rappeler qu'une commission d'enquête n'est pas un tribunal et que son rôle n'est pas de prendre une décision. Notre mandat est d'établir les faits concernant les

répercussions des projets, et de proposer au ministre un éclairage sur les principaux enjeux soulevés par ces projets.

45 Outre sa responsabilité d'enquêter, la Commission doit faciliter l'accès du public à l'information sur les enjeux soulevés par les projets, et recueillir l'opinion des personnes intéressées. De plus, la Commission examinera, dans une perspective de développement durable, les projets soumis en appliquant la notion d'environnement retenue par les tribunaux supérieurs qui englobe les aspects biophysique, social et économique.

50 Ainsi, dans le cadre de la Loi sur le développement durable, le BAPE s'est donné un plan d'action permettant aux commissions d'enquête de considérer l'ensemble des seize (16) principes de la loi afin d'intégrer la recherche d'un développement durable dans leur démarche d'analyse.

55 Enfin, la Commission dispose des pouvoirs et de l'immunité des commissaires en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête. Mes collègues et moi-même sommes engagés à respecter le Code de déontologie des membres et les valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. La Commission a un devoir de neutralité, d'impartialité et de réserve, et elle doit agir équitablement envers tous les participants, tout en suscitant le respect mutuel et en favorisant leur participation pleine et entière.

60 C'est pourquoi, il ne sera toléré aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes. Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées; elles sont disponibles dans le site Web du BAPE, elles sont aussi
65 contenues dans un document disponible à l'accueil.

70 Ces règles de participation portent également sur le respect du droit d'auteur et de la vie privée des personnes. Respecter ces règles permet des débats sereins et constitue également la meilleure façon d'éviter d'éventuelles poursuites. Je me réserve le droit d'interrompre une présentation qui ne respecterait pas ces règles.

La Commission doit rédiger un rapport qui contiendra les préoccupations des participants à l'égard des projets ainsi que l'analyse et les constatations qu'elle en a faites.

75 En vertu de l'article 42 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, le rapport du BAPE doit être remis au ministre dans les six (6) mois de la fin des consultations, mais la Commission pourrait le déposer avant s'il advenait que son enquête et son rapport soient complétés. Le rapport sera rendu accessible au public à la date et selon les modalités prévues par le ministre.

80

Le ministre peut recommander au Conseil des ministres de conférer au territoire ou à une partie d'un territoire mis en réserve un statut permanent de protection. Il appartient alors au Conseil des ministres d'accepter cette recommandation avec ou sans modification ou de la refuser.

85 Le mandat de la Commission d'enquête a débuté le 7 novembre dernier.

Voici maintenant un aperçu du déroulement de cette première soirée selon nos règles de procédure. Je présenterai l'équipe qui assistera la Commission et les personnes-ressources invitées. Puis, j'inviterai le représentant du ministère responsable à décrire les grandes lignes des projets.

90 Une pause d'environ quinze (15) minutes suivra la présentation du ministère responsable. C'est à ce moment qu'un registre sera disponible à l'arrière de la salle, autant à Baie-Comeau qu'à Sept-Îles, pour ceux et celles qui désirent poser des questions sur les projets. Au retour de la pause, les personnes inscrites seront appelées dans l'ordre d'inscription à venir poser leurs questions.

95 L'audience publique est divisée en deux (2) parties. La première partie se tiendra à compter de ce soir. L'objectif de cette première partie d'audience vise à compléter l'information sur les projets. Elle donne la possibilité à la Commission ainsi qu'aux personnes et aux groupes qui le désirent de poser des questions et d'obtenir des réponses du ministère responsable, ainsi que des compléments d'information ou des réponses de la part des personnes-ressources.

100 Elle permet donc de mieux cerner les enjeux relatifs des projets et d'enrichir nos connaissances sur divers sujets.

105 La première partie ne sert pas à recevoir les opinions des participants mais bien les questions qu'ils désirent poser. Cela ne veut pas dire que nous ne voulons pas entendre votre opinion, mais plutôt que nous l'entendrons seulement en deuxième partie de l'audience, c'est-à-dire dans la semaine du 23 janvier prochain.

110 C'est à ce moment que les citoyens prendront position sur les projets. Les personnes qui désirent faire une présentation verbale ou déposer un mémoire doivent préalablement transmettre le formulaire "Avis d'intention" disponible à l'accueil et dans le site Web du BAPE.

115 Je vous demande d'ailleurs de signifier le plus tôt possible votre intention de déposer un mémoire à la coordonnatrice du secrétariat de la Commission, Marie-Josée Harvey qui est à l'arrière de la salle à Baie-Comeau, et à Monique Gélinas du côté de Sept-Îles. Cela facilitera la logistique de la deuxième partie de l'audience publique.

120

De plus, afin de nous permettre d'en faire une lecture attentive et appropriée, vous devrez nous faire parvenir vos mémoires quatre (4) jours avant le début de la deuxième partie de l'audience, soit au plus tard le 19 janvier 2012 à midi (12 h).

125 Au moment de la présentation de votre mémoire, nous échangerons avec vous afin de bien
comprendre votre position. Vous pouvez également déposer votre mémoire à la Commission
d'enquête sans le présenter ou opter uniquement pour une présentation verbale de votre position
sur les projets; ces trois (3) options sont donc possibles. Ensuite, faites-le savoir à la
130 coordonnatrice deux (2) semaines avant la deuxième partie de l'audience publique, soit au plus
tard le 9 janvier 2012 à dix-sept heures (17 h).

À la fin de l'audience publique, la Commission pourrait avoir besoin de poursuivre ses
recherches pour compléter son examen des projets et son analyse. La Commission compte
recevoir les réponses dans un délai de vingt-quatre (24) ou quarante-huit (48) heures. Les
135 renseignements obtenus seront aussitôt rendus publics. Ils deviendront accessibles par Internet
dans les centres de consultation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle et également
dans le site Web du BAPE.

De plus, l'ensemble du dossier peut être consulté dans les centres de consultation, sur le site
140 Web du BAPE, à nos bureaux à Québec et à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université
du Québec à Montréal.

Par ailleurs, ce qui est dit en audience est enregistré, et les transcriptions seront disponibles
sur le site Web du BAPE ainsi que dans les centres de consultation, environ une semaine après la
145 fin de la première partie de l'audience publique. Ces transcriptions seront également disponibles
par Internet, dans les centres de consultation régionaux et ce, pour ceux qui ont l'accès gratuit à
Internet dans les centres de consultation régionaux.

Voici comment nous allons procéder ce soir et au cours des autres séances de la première
150 partie de l'audience publique. En premier lieu, voyons la disposition de la salle! Au centre, face à
vous, la Commission d'enquête; à ma gauche, la table des analystes, celle des personnes-
ressources et la table de la sténotypiste qui s'occupe des transcriptions; à l'arrière, la table de
l'équipe de la Commission; à ma droite, la table des représentants du ministère responsable, et
devant nous, la table où vous viendrez poser vos questions.

155 L'inscription pour les questions, comme je l'ai mentionné plus tôt, se fait à l'arrière. Ce soir,
le registre sera ouvert à la première pause, autant à Baie-Comeau qu'à Sept-Îles. Deux (2)
questions sont admises par intervention. Cette règle permettra au plus grand nombre de
participants de poser leurs questions. Les personnes qui suivent nos travaux par Internet pourront

160 également poser des questions par courriel au cours de l'audience publique; les détails sont disponibles dans notre site Web.

Toutes les questions du public, comme les réponses, doivent m'être adressées. Je dirigerai les questions aux personnes concernées. Il est possible que j'adresse la question à une autre
165 personne en plus de la personne initialement interpellée. Pour les questions posées par les commissaires Parent et Bergeron, les porte-parole sont invités à leur répondre directement.

Je vous demande d'éviter les préambules à vos questions; les seuls préambules acceptés sont ceux qui sont indispensables à la compréhension de la question. Bien entendu, mes
170 collègues et moi pouvons intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources et des représentants du ministère responsable pour obtenir de l'information supplémentaire dans la foulée de cette question. Vous êtes bien sûr les bienvenus pour vous réinscrire au registre pour d'autres questions concernant les projets.

175 Les questions qui nécessitent une recherche ou un développement devront être traitées dans un délai de quarante-huit (48) heures afin que les renseignements demandés soient rendus publics pendant la première partie de l'audience.

Si une information ou un document demandé par la Commission est considéré comme
180 confidentiel par la personne qui doit le déposer, celle-ci doit lui en faire part au moment même de la demande. Si la Commission le juge nécessaire, cette information doit lui être remise avec la mention "confidentiel".

Nous permettrons alors aux personnes concernées d'établir, s'il y a lieu, le préjudice qui
185 pourrait être encouru si le document était rendu public. Nous rendrons ensuite une décision écrite à l'effet de rendre publique, en tout ou en partie, ou de ne pas rendre publique l'information, et cette décision sera rendue publique.

190 Les personnes concernées bénéficieront d'un délai pour réagir à la décision; à la suite de quoi l'information sera rendue publique, en tout ou en partie, ou sera renvoyée à la personne qui l'a fournie sans que la Commission en tienne compte dans ses travaux.

Le participant qui désire donner une information ou déposer un document au cours de
195 l'audience publique, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information, peut s'adresser à la coordonnatrice qui se chargera de vérifier le tout auprès de la Commission.

Vous pouvez aussi seulement nous communiquer la référence à un document. La Commission examinera son contenu comme elle le fait pour tous les documents déposés.

200 Je tiens à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est donné une déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services. Je vous demande donc de bien vouloir le remplir et le remettre au personnel à l'arrière de la salle.

205 J'ai maintenant le plaisir de vous présenter l'équipe de la Commission d'enquête! Mes collègues, Anne-Marie Parent et Denis Bergeron. À ma gauche, Sandrine Messenger et Jonathan Perreault, analystes; Rafael Carvalho et Jasmin Bergeron, également analystes, ne sont pas avec nous ce soir. À l'arrière de la salle, la conseillère en communication Julie Olivier, et la coordonnatrice Marie-Josée Harvey. Nous sommes également assistés d'Angéla Perreault, agente de secrétariat également absente.

210 Denise Proulx assure le travail de sténotypie.

215 Du Centre de services partagés du Québec, Daniel Buisson est responsable de la logistique, et Michel Filteau est technicien au son.

220 À Sept-Îles, nous retrouvons Monique Gélinas coordonnatrice, Louise Bourdages conseillère en communication, et Michel Guimond technicien. Finalement, Pierre Dufour nous permet de réaliser la visioconférence interactive et la webdiffusion audio et vidéo.

J'invite la porte-parole du ministère responsable, madame Bernard, à nous présenter son équipe. À vous la parole!

225 **PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

Je vous présente monsieur Dominic Boisjoly qui est responsable, chargé de projet, pour les aires protégées sur la Côte-Nord et madame Marie-Chantale Gauvreau de la Direction régionale du ministère sur la Côte-Nord.

230 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci madame Bernard. Est-ce que vous avez des documents à déposer, madame Bernard?

235 **PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

Non, monsieur le Président, nous les avons déjà déposés.

PAR LE PRÉSIDENT:

240

Bon, effectivement, vous les avez déposés auprès de madame Marie-Josée Harvey, n'est-ce pas?

PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:

245

C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

250

Parfait, merci.

Maintenant, pour les ministères qui sont présents ici ou les organisations, nous avons à Baie-Comeau le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et je vais laisser la parole à madame Rousseau. Madame Rousseau, vous êtes accompagnée de quelqu'un?

255

PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:

Oui, je suis accompagnée de madame Sandra Heppell.

260

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous avez des documents à déposer?

PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:

265

C'est déjà déposé, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

270

Parfait, merci madame Rousseau.

Monsieur Charles Warren!

PAR M. CHARLES WARREN:

275

Oui bonsoir, monsieur le Président.

Les documents ont été déposés aussi tout à l'heure.

PAR LE PRÉSIDENT:

280

Les documents ont été déposés.

Madame Lucie Bertrand du Bureau du forestier en chef. Bonsoir!

285

PAR Mme LUCIE BERTRAND:

Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

290

Est-ce que vous avez des documents à déposer, madame Bertrand?

PAR Mme LUCIE BERTRAND:

295

Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

300

Non.

Ensuite de ça, de la MRC de la Côte-Nord, monsieur Kevin Bédard!

PAR M. KEVIN BÉDARD:

305

Oui bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

310

Est-ce que vous avez des documents à déposer?

PAR M. KEVIN BÉDARD:

Oui, ça a déjà été déposé.

315

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça a été déposé, parfait.

De la MRC de Manicouagan, monsieur Romain Berger!

320

PAR M. ROMAIN BERGER:

Bonsoir, mes documents ont été déposés aussi.

325

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci.

330

Et de l'Association touristique régionale de Manicouagan, madame Grétha Fougères, c'est ça?

PAR Mme KARINE OTIS:

Sa remplaçante, monsieur le Président, Karine Otis.

335

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonjour madame Otis.

340

PAR Mme KARINE OTIS:

Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

345

Ça me fait plaisir. Est-ce que vous avez des documents à déposer?

PAR Mme KARINE OTIS:

350

Pas de document à déposer, simplement être présente pour répondre aux questions.

PAR LE PRÉSIDENT:

355

Merci beaucoup madame Otis.

Nous avons également une expertise sur place à Sept-Îles, la MRC de Sept-Rivières, monsieur Philippe Gagnon.

360 Monsieur Gagnon, est-ce que vous avez des documents à déposer? Bonsoir monsieur Gagnon!

PAR M. PHILIPPE GAGNON:

365 Oui, bonsoir monsieur le Président. Oui, j'ai déposé les documents déjà, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

370 Parfait, merci.

PAR M. PHILIPPE GAGNON:

Merci.

375 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et pour la Ville de Sept-Îles, monsieur Denis Tétreault. Bonsoir monsieur Tétreault!

PAR M. DENIS TÉTREULT:

380 Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

385 Est-ce que vous avez des documents à déposer?

PAR M. DENIS TÉTREULT:

390 Oui, ils ont été déposés, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et est-ce que vous avez des personnes qui vous accompagnent ce soir?

395 **PAR M. DENIS TÉTREULT:**

Oui, je suis accompagné du conseiller en environnement à la Ville de Sept-Îles monsieur Jean-François Grenier, et l'adjoint à la direction générale monsieur Denis Clements.

PAR LE PRÉSIDENT:

400

Merci beaucoup monsieur Tétreault.

PAR M. DENIS TÉTREAULT:

405

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

410

Et il y a également une expertise qui peut être demandée par écrit au besoin, donc il y a l'Association touristique régionale de Duplessis, la MRC de Caniapiscou, la MRC du Fjord-du-Saguenay, le Secrétariat aux affaires autochtones et également la Ville de Fermont.

415

Dans quelques instants, le représentant du ministère responsable présentera les projets durant environ vingt (20) minutes. Après cette présentation, nous ferons une pause de quinze (15) minutes et le registre des questions sera ouvert autant à Baie-Comeau qu'à Sept-Îles.

Je pense que, madame Bernard, c'est monsieur Boisjoly qui fait la présentation?

PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:

420

Oui, monsieur le Président, on va commencer tout de suite avec la présentation plus générale des territoires.

PAR LE PRÉSIDENT:

425

Parfait, ça fait que, monsieur Boisjoly, à vous la parole!

Monsieur Warren, je pense que madame Caroline Gilbert est à Sept-Îles aussi en salle, n'est-ce pas?

430

PAR M. CHARLES WARREN:

Oui, excusez-moi, tout à l'heure vous avez pas posé la question, puis je me suis rendu compte que j'avais oublié, on a madame Caroline Gilbert qui est à Sept-Îles aussi.

435

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, bonsoir madame Gilbert, ça nous fait plaisir de vous savoir là-bas.

PRÉSENTATION DU MINISTÈRE RESPONSABLE

440

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

Alors je vais commencer aujourd'hui par vous parler de la contribution des huit (8) projets de réserves de biodiversité au réseau d'aires protégées de la Côte-Nord.

445

On a décidé de fonctionner ainsi parce que de passer une réserve de biodiversité une après l'autre aurait pris beaucoup plus que vingt (20) minutes, donc on va dresser le portrait régional de la contribution de ces aires protégées là.

450

Donc un plan de la présentation! Aujourd'hui, je vais vous parler du contexte de création des aires protégées au Québec, vous dresser un bref constat du réseau d'aires protégées au Québec ainsi que dans la région administrative ici. Par la suite, on va regarder la contribution des huit (8) aires protégées projetées sur la Côte-Nord, et terminer par des propositions de limites pour des réserves de biodiversité permanentes.

455

Donc un petit contexte! En juin 2000, le gouvernement du Québec s'est engagé à protéger au moins huit pour cent (8 %) du territoire du Québec. À cette fin, il a créé un Plan d'action stratégique sur les aires protégées.

460

Dans ce plan d'action là, il y a quelques actions qui concernaient directement les territoires dont on parle aujourd'hui, soit d'atteindre une superficie de l'ordre de huit pour cent (8 %) de chacune des provinces naturelles; de protéger un échantillon représentatif de tous les écosystèmes du Québec; d'obtenir une distribution spatiale équilibrée et de s'assurer d'avoir au moins une grande aire protégée par région naturelle et une grande rivière par province naturelle.

465

Cet objectif-là a été atteint au printemps 2009 où le Québec a atteint huit point quatorze pour cent (8,14 %) d'aires protégées sur son territoire. Par la suite, il y a un portrait qui a été réalisé, un portrait de l'évolution du réseau de 2002 à 2009. Ce portrait-là a été réalisé et rendu public en 2010 et on y présente les points forts du réseau et les carences. Donc c'est un peu une analyse de carences à l'échelle du Québec et par province naturelle.

470

Par la suite, le 20 avril 2011, le gouvernement a adopté de nouvelles orientations stratégiques afin de protéger douze pour cent (12 %) du Québec et ce, d'ici 2015.

475

Deux (2) de ces orientations-là concernent directement les territoires dont il est question aujourd'hui, soit compléter la représentativité du réseau notamment au plan des vieilles forêts et des espèces menacées et vulnérables, d'autre part, consolider le réseau en attribuant des statuts permanents de protection aux aires protégées projetées.

480 Autre élément de contexte! Pourquoi c'est important de créer des aires protégées, pour
plusieurs raisons, en voici quelques unes: pour protéger les écosystèmes de même que les
espèces animales et celles-ci, là, rares autant que communes; pour permettre le développement
durable du territoire et la certification environnementale, on pense notamment à la certification
FSC; pour garder des lieux de loisir dans leur état naturel et offrir des possibilités de diversification
économique; et finalement, et non le moindre, pour les générations futures.

485 Donc depuis tout à l'heure, je parle d'aires protégées, qu'est-ce qu'une aire protégée, une
petite définition! Une aire protégée, selon la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, c'est un
milieu terrestre ou aquatique géographiquement délimité qui possède un encadrement juridique et
administratif, et qui vise à assurer la conservation de la diversité biologique de même que les
490 ressources naturelles et aussi culturelles associées.

En d'autres mots, c'est un territoire délimité dédié à la conservation de la nature où les
activités industrielles et l'exploitation des ressources sont interdites.

495 Il existe plusieurs désignations d'aires protégées au Québec, donc plusieurs statuts. En fait,
vingt et un (21) statuts en terre publique et deux (2) en terre privée.

Ces différents statuts là ne relèvent pas tous du ministère du Développement durable, de
l'Environnement et des Parcs; par exemple, les refuges d'oiseaux migrateurs relèvent du
500 gouvernement fédéral, les écosystèmes forestiers exceptionnels relèvent du ministère des
Ressources naturelles et de la Faune, et certains milieux en terre privée relèvent d'ONG,
d'organismes de conservation.

505 La plupart des autres aires protégées relèvent du ministère du Développement durable, de
l'Environnement et des Parcs dont deux (2) principaux statuts qu'on va vous parler beaucoup
aujourd'hui: les réserves de biodiversité et les réserves écologiques, et ça comprend bien sûr leur
pendant, là, projeté, donc temporaire. Je vais vous expliquer un peu plus la différence entre les
deux (2).

510 Mais avant tout, on parle de différentes désignations d'aires protégées, de différentes
catégories d'aires protégées, c'est important d'expliquer la différence entre ces statuts-là. Les
différentes catégories sont identifiées par l'Union internationale pour la conservation de la nature et
elles sont identifiées par des chiffres; plus le chiffre est petit, plus la conservation est stricte.

515 Donc par exemple, la catégorie 1a de l'Union internationale pour la conservation de la nature
dont l'objectif est la science et la protection de la nature qui correspond au Québec au statut de
réserve écologique. C'est vraiment le statut le plus strict de conservation, c'est un peu la cloche de
verre de la conservation.

520 Alors que dans l'opposé, la catégorie VI qui correspond à un objectif d'utilisation durable des écosystèmes naturels, c'est le statut le plus permissif, donc où il y a le plus d'activités autorisées dans ce type d'aire protégée là, comme par exemple une utilisation durable des ressources.

525 Pour l'instant au Québec, il y a seulement les aires de concentration d'oiseaux aquatiques qui sont classées dans cette catégorie-là.

530 Mais le plus connu des statuts au Québec, c'est bien sûr la catégorie II, les parcs nationaux qui vise la protection des écosystèmes et la récréation. Et viennent ensuite les catégories III, les réserves de biodiversité et aquatiques au Québec qui visent la préservation d'éléments naturels spécifiques ou représentatifs.

535 Maintenant, je vous parlais des différents statuts en fonction du régime d'activités qu'on y pratique et je vous présente ici trois (3) exemples qui s'appliquent bien à la Côte-Nord puisqu'on retrouve ces trois (3) là sur la Côte-Nord: les réserves écologiques, les parcs nationaux et les réserves de biodiversité. Et quelques exemples d'activités que l'on peut pratiquer dans chacun de ces statuts-là.

540 Donc le statut le plus restrictif des trois (3), les réserves écologiques, on peut pratiquer les activités de recherche et d'éducation uniquement; donc toutes les autres activités que ce soit la marche, la pêche et bien sûr les activités industrielles sont interdites, et même les activités de recherche et d'éducation, on doit obtenir une autorisation pour pénétrer à l'intérieur de la réserve écologique.

545 Maintenant, les parcs nationaux qui sont le statut le plus connu d'aires protégées au Québec. Encore là, la recherche et l'éducation est permise, la récréation est permise, la pêche dans certains parcs nationaux est permise, mais les autres activités, la chasse, le piégeage, le véhicule motorisé, la motoneige et les activités industrielles sont interdites.

550 En ce qui concerne les réserves de biodiversité, catégorie III de l'UCN, les mêmes activités que dans les parcs sont permises mais aussi la libre circulation en VTT et en motoneige, de même que la chasse, le piégeage et la villégiature existante, donc les camps, les chalets qui sont à l'intérieur d'une réserve de biodiversité peuvent y demeurer.

555 Par contre, il y a pas de nouveaux baux de villégiature qui sont émis, donc il y a pas de nouveaux développements au sein d'une réserve de biodiversité. Et ce qui en fait une aire protégée, c'est que les activités industrielles et l'exploitation des ressources n'y sont pas permises.

Donc en d'autres mots, qu'est-ce qu'une réserve de biodiversité, c'est une aire protégée qui assure la protection d'éléments représentatifs de la biodiversité en interdisant les activités

560 industrielles tout en permettant le maintien de la plupart des activités récréotouristiques. C'est donc une aire protégée qui tient compte que l'humain fait partie de l'écosystème et qui a sa place dans la nature.

565 Maintenant, on va vous dresser un petit portrait du réseau d'aires protégées dans l'ensemble du Québec! Présentement, on est à huit point trente-cinq pour cent (8,35 %) de la superficie du Québec qui est constitué d'aires protégées, les aires protégées, là, qui sont en jaune sur la carte ici – oui, le contraste est pas évident, mais ces aires protégées là sont représentatives de la plupart des provinces naturelles.

570 Les provinces naturelles qui sont le premier niveau du cadre écologique de référence qui est un élément de mesure de la représentativité physique. On voit ici les provinces – on les voit pas très bien – mais c'est délimité par les petites lignes grises qu'on voit ici, là. Ici, on se trouve dans la province naturelle des Laurentides centrales ici.

575 Et bien sûr, comme on a mentionné précédemment, l'objectif gouvernemental est maintenant de protéger douze pour cent (12 %) du Québec d'ici 2015.

580 Maintenant, qu'en est-il du réseau sur la Côte-Nord! Eh bien présentement, six point sept pour cent (6,7 %) de la région administrative de la Côte-Nord est protégé. Toutefois, la région administrative de la Côte-Nord comporte une grande portion de milieux aquatiques et il y a très peu d'aires protégées dans le milieu aquatique ici dans la région administrative.

Donc si on tient compte seulement du milieu terrestre, c'est huit pour cent (8 %) de la région administrative qui est protégé.

585 Je vous parlais tout à l'heure du portrait sur les aires protégées et de l'analyse générale de carences qui a été faite dans le cadre de ces travaux-là, voici des extraits de ce portrait-là, notamment une analyse des carences en répartition spatiale. Et on voit ici, là, plus les classes d'ensemble physiographique sont vert foncé mieux est représenté cet ensemble physiographique là au sein du réseau, donc mieux les aires protégées représentent cet ensemble physiographique là.

590 Donc on voit qu'on observe certaines carences de représentation de répartition spatiale et ce, surtout dans la portion nord-ouest de la région administrative, dans l'extrême sud près de Tadoussac, au nord de Havre-Saint-Pierre et à la limite, là, du tracé de 1927 au nord de Havre-Saint-Pierre.

Et bien sûr, on observe surtout une carence en milieu marin seulement deux point huit pour cent (2,8 %) du milieu marin est protégé.

600 Il y a aussi une carence qui a été mesurée dans les écosystèmes forestiers productifs. Qu'est-ce qu'un écosystème forestier productif, c'est en fait la forêt, les écosystèmes forestiers non productifs c'est les lacs, les tourbières, les rochers, les sommets de montagnes dénudés.

605 Et dans l'aire inventoriée, là, qui est la portion, en fait, où vous voyez un peu du bleu ici, quinze point huit pour cent (15,8 %) de cette superficie-là est constitué d'écosystèmes productifs, alors que onze point neuf pour cent (11,9 %) se retrouve dans les aires protégées.

Donc proportionnellement, il y a moins de forêt dans les aires protégées que dans le reste de la région administrative.

610 Il y a aussi une sous-représentativité des vieilles forêts, c'est la même aire inventoriée, et dans l'aire inventoriée soixante-neuf pour cent (69 %) de l'aire inventoriée est constitué de vieilles forêts, alors qu'on retrouve sept point deux pour cent (7,2 %) de vieilles forêts dans les aires protégées de la Côte-Nord.

615 Donc on constate par ces deux (2) carences-là que les aires protégées ont été créées dans des endroits peut-être un peu moins productifs, un peu moins recherchés par, notamment, l'industrie forestière.

620 Maintenant, on observe aussi des carences dans la protection du caribou forestier. Cinq point sept pour cent (5,7 %) des ravages inventoriés dans la région administrative se retrouve dans une aire protégée. Par contre, c'est peut-être un peu sous-estimé parce que l'aire d'inventaire a volontairement évité certaines aires protégées.

625 Et autre élément à considérer, parce que je vous parle de toutes ces carences-là parce que c'est important de les considérer lorsqu'on vise à atteindre des statuts permanents de protection et de modifier les limites. Donc les modifications de limites qu'on a proposées pour ces réserves de biodiversité là sont entre autres axées sur ces carences-là.

630 Un autre élément important à considérer, c'est le fait que la plupart des aires protégées de la Côte-Nord, soit quatre-vingt-quatre pour cent (84 %) ont un statut temporaire de protection, c'est-à-dire qu'elles possèdent le statut de réserve projetée, que ce soit une réserve de biodiversité, une réserve aquatique ou une réserve écologique.

635 Sur la carte ici, on voit que toutes les aires protégées en vert pâle, en bleu pâle ou en rose pâle sont des aires projetées, donc qui n'ont pas encore le statut permanent de protection.

En fait, sur le continent, là, il y a seulement la Réserve de biodiversité des monts Groulx, Uapishka et de la Météorite qui sont permanents, ainsi que certaines réserves écologiques, là,

640 comme la partie sud de Matamec; du moins, des aires protégées qui relèvent du MDDEP, c'est important de le préciser.

645 Donc on parle d'aires protégées projetées et d'aires protégées permanentes, je pense que c'est important de vous montrer un peu le processus de création d'une réserve de biodiversité. Alors les premières étapes consistent en des ateliers d'information pour recueillir des propositions des populations concernées. Ces ateliers-là ont eu lieu en 2004, là, fin 2003 et 2004 ici sur la Côte-Nord.

650 Les propositions qui sont proposées – bien sûr, les propositions sont proposées – sont comparées au cadre écologique de référence qui est, comme je le mentionnais tout à l'heure, notre outil d'analyse pour vérifier la représentativité physique des propositions et des territoires d'intérêt.

655 Et si ça passait le test du cadre écologique de référence, c'est alors qu'on comparait aux contraintes sur le territoire. Par exemple, on peut pas installer, créer une aire protégée là où il y a des titres miniers, ou là où il y a un réservoir hydroélectrique, ou là où ça a été complètement coupé et il y a pas d'intérêt pour la conservation.

660 Par la suite, les territoires qui étaient retenus ont été déterminés comme territoires d'intérêt. Ils ont été soumis à notre partenaire du ministère des Ressources naturelles et de la Faune pour analyse des impacts économiques; certains territoires ont été rejetés, certains ont été maintenus, d'autres ont été modifiés, notamment lors d'une rencontre avec les détenteurs de droits, comme par exemple les compagnies forestières.

665 Et c'est par la suite, là, qu'on obtient un consensus pour un statut projeté et c'est ce consensus-là, là, qui permet l'octroi par décision gouvernementale d'un statut de réserve de biodiversité projetée.

670 Par la suite, nous, on procède à différents inventaires sommaires sur le territoire, on consulte les gens lors d'ateliers préparatoires dans le but de bonifier ces projets-là, et on procède aussi à une consultation du public dans le cadre d'audiences du BAPE comme c'est le cas présentement, c'est donc l'étape actuelle.

675 Et selon les différents constats de ces consultations-là, le gouvernement prend une décision pour ensuite octroyer le statut de réserve de biodiversité permanente, le cas échéant.

Donc ça résume un peu le processus de création d'une réserve de biodiversité.

Maintenant, venons-en au sujet même de cette audience, les huit (8) aires protégées projetées dont il est question! Donc en premier lieu la Réserve de biodiversité projetée du lac

680 Plétipi, la Réserve de biodiversité projetée de la rivière Racine de Bouleau, la Réserve de
biodiversité projetée du lac Ménistouc, la Réserve de biodiversité projetée du lac Berté au sud du
réservoir Manicouagan, la Réserve de biodiversité projetée du brûlis du lac Frégate, et la Réserve
de biodiversité projetée Paul-Provencher qui est constituée en son centre d'une réserve écologique
projetée, la Réserve de biodiversité projetée de la vallée de la rivière Godbout et la Réserve
écologique projetée de la Matamec.

685
Donc il y a sept (7) réserves de biodiversité projetées dont une à moitié constituée d'une
réserve écologique projetée et une réserve écologique projetée.

690 Maintenant, quel était l'objectif de création de ces territoires-là! Dans un premier lieu,
protéger des échantillons représentatifs des unités du cadre écologique de référence. Le cadre
écologique de référence, c'est un outil qui procède par découpage écologique hiérarchique selon
des formes de terrains et les sols; donc c'est fait par des géomorphologues qui découpent le
territoire d'une façon de plus en plus petite en unités homogènes.

695 Pour donner un exemple, ici le premier niveau du cadre écologique de référence, c'est les
provinces naturelles, on se situe principalement dans les Laurentides centrales, une certaine partie
aussi du plateau de la Basse-Côte-Nord et du Labrador central.

700 Le deuxième niveau, les régions naturelles, donc on parle par exemple de la cuvette du
réservoir Manicouagan, du plateau de la Manicouagan, du plateau de la Sainte-Marguerite et des
ensembles physiographiques et donc, c'est à ce niveau-là, au niveau des ensembles
physiographiques, qu'on analyse les carences en termes de représentativité.

705 Maintenant, on ne regarde pas seulement la représentativité des éléments physiques, mais
on regarde aussi la représentativité des éléments biologiques, comme par exemple les types de
couvert végétal, l'âge des forêts, les espèces menacées ou vulnérables. Et l'objectif de ces huit (8)
projets-là était notamment de protéger les différents types de couvert végétal qu'on retrouve sur la
Côte-Nord.

710 Comme par exemple dans le cas de la Réserve de biodiversité du lac Ménistouc qu'on voit
ici en haut, protéger notamment des tourbières, donc des milieux humide; dans le cas du lac Plétipi
et de la rivière de la Racine de Bouleau, protéger des pessières noires sur lichens, donc des
milieux assez ouverts; alors que les réserves de biodiversité et les réserves écologiques projetées
du sud visent plus la protection de pessières noires sur mousses où on retrouve aussi des
715 pessières noires à sapin. Et on a aussi un milieu en régénération après feu, le brûlis du lac
Frégate, un feu de 91.

720 Autre objectif des réserves de biodiversité projetées, la protection du caribou forestier. Plusieurs de ces aires protégées là ont été même proposées par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune spécifiquement pour la protection du caribou forestier. Actuellement, selon les données disponibles, il y en a deux (2) surtout qui contribuent fortement à la protection de l'habitat du caribou forestier, soit la Réserve de biodiversité projetée du lac Berté et la Réserve de biodiversité projetée du lac Plétipi.

725 Certaines autres aires protégées contribuent fort probablement aussi à la protection du caribou forestier, mais le manque de données dans ces territoires-là ne nous permet pas d'affirmer, là, à quel point c'est un territoire utilisé intensément par cet écotype.

730 Certaines aires protégées visent aussi la protection de sites de nidification du garrot d'Islande, on parle des aires protégées ici dans le sud.

735 Et la protection de la faune aquatique, comme par exemple des populations isolées d'omble de fontaine, la truite grise, le saumon Atlantique et l'anguille d'Amérique dans certaines de ces réserves situées plus au sud.

Il y a aussi comme objectif, qui n'est pas biologique mais social, la protection des paysages d'utilité récréotouristique. C'est principalement dans les aires protégées où il y a utilisation par les chasseurs et les pêcheurs, donc où on retrouve notamment des pourvoies.

740 Maintenant, ça complète un peu, là, la portion contribution des aires protégées. Par contre, c'est important de les situer dans le contexte régional, donc je vais vous dresser un peu un bref portrait de l'utilisation du territoire.

745 En premier lieu, le territoire est un territoire modèle en termes de développement durable, et ça a été reconnu par la création de la Réserve mondiale de la biosphère Manicouagan-Uapishka.

750 De plus, le territoire est utilisé aussi par les communautés autochtones; c'est un territoire qui est revendiqué par trois (3) communautés, soit les communautés de Pessamit qui recoupent la plupart des aires protégées dans la région du réservoir Manicouagan, deux (2) communautés aussi Uashat mak Mani-Utenam et Matimekush-Lac John pour les territoires situés le plus à l'est, et une très petite portion, là, la Réserve de biodiversité projetée du lac Plétipi et des agrandissements, le cas échéant, sont dans le territoire revendiqué par la communauté Innu de Mashteuiatsh.

755 Maintenant, c'est aussi un territoire utilisé par les villégiateurs, les chasseurs, les pêcheurs et les piégeurs. Vous voyez ici en rouge, là, tous les baux de villégiature qu'on retrouve sur le territoire. En fait, on en retrouve partout dans les aires protégées à part dans la Réserve de biodiversité projetée du lac Ménistouc.

760 Il y a aussi, comme je le mentionnais auparavant, trois (3) pourvoiries, trois (3) pourvoiries à droits exclusifs et une (1) pourvoirie sans droits exclusifs dans trois (3) réserves de biodiversité, soit celle du lac Plétipi, du lac Berté et de la vallée de la rivière Godbout.

765 Maintenant, il y a aussi l'utilisation en foresterie du territoire. En fait, cinq (5) réserves de biodiversité sont situées en forêts aménagées, donc réparties au sein, là, de quatre (4) UAF, quatre (4) unités d'aménagement forestier, pardonnez-moi.

Il y a aussi une utilisation du territoire pour la prospection minière. Ici, je sais pas si vous pouvez bien voir, mais en rose, on observe les titres miniers actifs en date de création de cette carte, et en jaune – qu'on ne voit pas du tout – les titres miniers en demande.

770 Donc ça complète ce bref survol de l'utilisation du territoire.

775 Maintenant, les propositions de réserves de biodiversité permanentes! Les modifications proposées sont de deux (2) niveaux: premièrement un changement de statut, et deuxièmement des agrandissements. Ceux-ci ont été différenciés en agrandissements acceptés et reportés; l'agrandissement accepté, ça signifie qu'on a soumis ces propositions-là à notre partenaire du ministère des Ressources naturelles et de la Faune qui nous a dit, oui, en fonction du contexte économique actuel, c'est possible de procéder à ces agrandissements, à ces propositions d'agrandissement, alors que ceux reportés, tous en raison de la présence de titres miniers ont dû être refusés pour l'instant.

780 Donc quand je parlais du statut final visé de réserve de biodiversité, eh bien, c'est pour les deux (2) réserves écologiques projetées qui sont une partie de Paul-Provencher et de la Matamec Nord.

785 Pourquoi on privilégie davantage le statut final de réserve de biodiversité versus le statut de réserve écologique, eh bien, c'est parce que c'est un statut qui est beaucoup moins restrictif, qui permet notamment la persistance, là, des camps et des chalets à l'intérieur, donc les gens peuvent continuer à demeurer au sein des aires protégées, et les communautés autochtones peuvent continuer d'utiliser les territoires. Et de plus, c'est des écosystèmes qui sont représentatifs et qui, à
790 notre avis, ne demandent pas un niveau de protection tel, là, que le statut de réserve écologique.

795 Il y a certains agrandissements qui sont proposés aussi pour une protection accrue des plans d'eau. Je vous donne l'exemple ici de la Réserve de biodiversité du lac Berté, à droite – je sais pas si on peut bien voir, là, mais, non, on voit pas très bien – mais on a délimité un bassin versant minimal pour augmenter la protection de la qualité de l'eau pour cette réserve de biodiversité là.

800 On a proposé des agrandissements en ce sens, de même que pour les territoires suivants, là, soit le lac Ménistouc, le lac Pléti et le lac Frégate, le lac Renouard et différents lacs, là, dans la vallée de la rivière Godbout.

805 Il y a aussi des agrandissements proposés pour une protection accrue des paysages, là où il y a une utilisation récréotouristique, soit dans les trois (3) réserves de biodiversité où les gens se rendent pour la chasse, la pêche et le récréotourisme général.

810 Dans deux (2) cas, on propose aussi des agrandissements pour la protection accrue du caribou forestier. Là où il y avait des occurrences connues des sites d'utilisation plus intensives par le caribou forestier à proximité de ces aires protégées là, on a proposé des agrandissements qui englobaient ces zones d'utilisation plus intensives là.

815 Il y a les agrandissements aussi pour le lac Berté et la rivière Godbout qui sont proposés pour une protection accrue de vieilles forêts et des forêts productives.

820 Et dans un cas, il y a des agrandissements qui sont proposés de façon à ce que les limites soient plus facilement reconnaissables sur le terrain: dans le cas de la rivière de la Racine de Bouleau parce que les limites du statut projeté, là, étaient des lignes droites qui correspondaient ni à des sommets ni à des rivières ou des ruisseaux, donc comme on planifie pas installer de la signalisation dans une réserve de biodiversité reculée comme celle-ci, il est avantageux d'avoir des limites qui correspondent plus à des éléments facilement identifiables sur le terrain.

825 Donc les agrandissements, là, les propositions d'agrandissements qui sont proposées! Les agrandissements acceptés représentent neuf cent vingt-huit kilomètres carrés (928 km²), il y a une certaine proportion qui est au Saguenay–Lac-Saint-Jean, donc ça fait en tout six cent trente-neuf kilomètres carrés (639 km²) en Côte-Nord.

830 Ça représente un gain de point dix-huit pour cent (0,18 %) du territoire de la Côte-Nord, donc c'est somme toute pas très significatif.

835 Il y a des agrandissements aussi reportés qui totalisent deux cent vingt-sept kilomètres carrés (227 km²), donc des gains de point zéro sept pour cent (0,7 %).

Et ultimement, si les agrandissements reportés, là, advenant par exemple le délaissement des titres miniers, on est capable de procéder à ces agrandissements-là, les agrandissements totaliseraient mille cent cinquante-cinq kilomètres carrés (1155 km²), ce qui porterait le réseau de la Côte-Nord à un total de six point, près de sept pour cent (7 %), là, d'aires protégées.

840 Donc en conclusion, les aires protégées contribuent à la protection des écosystèmes et des espèces, ça constitue des témoins de la dynamique naturelle et elles sont une pierre angulaire du développement durable territorial et ont donc particulièrement leur place dans un territoire tel qu'ici dans la Réserve mondiale de la biosphère Manicouagan-Uapishka.

Merci monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

845 Merci monsieur Boisjoly pour votre présentation. Mais évidemment, vous comprendrez que cette présentation doit être déposée?

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

850 Elle le fut.

PAR LE PRÉSIDENT:

855 Maintenant, est-ce que c'est possible pour chacune des cartes de procéder à un agrandissement pour avoir du onze par dix-sept (11-17), c'est beaucoup plus facile pour nous après ça pour travailler.

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

860 Bien sûr.

865 Ce que j'aimerais aussi spécifier c'est que, comme on a passé très rapidement sur chacun des territoires, j'ai aussi une présentation qui présente un peu plus en détail chaque territoire. Donc advenant le besoin, là, je peux aussi procéder à cette présentation.

PAR LE PRÉSIDENT:

870 Parfait, merci monsieur Boisjoly.

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

Ça fait plaisir.

875

PAR LE PRÉSIDENT:

Le registre est maintenant ouvert tant ici à Baie-Comeau qu'à Sept-Îles. Nous serons de retour dans quinze (15) minutes.

880

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

885

**REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
DENIS VILLENEUVE (Baie-Comeau)**

890 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Si vous voulez bien prendre place, nous allons continuer s'il vous plaît.

J'invite à l'avant monsieur Denis Villeneuve.

895

Bonsoir monsieur Villeneuve.

PAR M. DENIS VILLENEUVE:

900

Bonsoir monsieur le Président, madame la commissaire Parent, monsieur le commissaire Bergeron.

Denis Villeneuve, direction foresterie pour Produits forestiers Résolu sur la Côte-Nord.

905

Ma première question porte sur un élément que monsieur Boisjoly a mentionné dans sa présentation sur le principe que le consensus est un élément extrêmement important dans la concrétisation d'un statut d'aire protégée.

910

Et je suis particulièrement surpris de voir que le projet d'agrandissement de la vallée de la rivière Godbout est identifié sur la carte comme étant accepté.

Donc je me pose la question: selon quel processus consensuel ce projet-là d'agrandissement serait accepté?

915

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci. Je vais aller du côté du ministère responsable, donc madame Bernard.

PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:

920

Je vais laisser la parole à monsieur Boisjoly.

PAR LE PRÉSIDENT:

925

Et ensuite de ça, j'irai voir du côté du MRNF peut-être pour compléter la réponse.

PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:

Je vais laisser la parole à monsieur Boisjoly, monsieur le Président.

930 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci madame Bernard.

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

935

Les propositions d'agrandissement pour la vallée de la rivière Godbout ont été, d'une part, soumises au ministère des Ressources naturelles, à la coordination du ministère des Ressources naturelles qui a consulté les différents secteurs d'affaires du ministère des Ressources naturelles, et c'est à la suite de cette consultation-là qu'on nous a dit qu'il y aurait un accord pour accepter ces propositions d'agrandissement là.

940

Maintenant, on a pris ces territoires-là, ces propositions d'agrandissement, et on les a présentées lors d'ateliers préparatoires où plusieurs intervenants étaient invités dont la Direction régionale du ministère des Ressources naturelles, intervenants forestiers, des représentants de la CRÉ, etc.

945

Et la plupart des intervenants se sont montrés favorables à ces propositions d'agrandissement là.

950

Donc c'est dans ce contexte-là qu'on considère qu'il y a une certaine forme de consensus.

Bien sûr, c'est important de préciser qu'un consensus ne veut pas nécessairement dire que tout le monde est d'accord avec la proposition d'agrandissement, mais qu'une certaine majorité est en accord avec cette proposition d'agrandissement là.

955

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc vous avez consulté le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

960

Au niveau du ministère, qu'est-ce qui vous a incités à aller de l'avant avec la proposition qui avait été avancée?

PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:

965 Dépendant des secteurs, il y a des secteurs où il y avait des parties où les compagnies forestières avaient des contrats.

PAR LE PRÉSIDENT:

970 Est-ce que vous pourriez parler dans le micro s'il vous plaît, on va vous entendre mieux.

PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:

975 Oui. Dépendant des secteurs, il y avait des parties où les compagnies forestières avaient des contrats d'aménagement, ils devaient faire de la coupe forestière, alors c'était conditionnel à ces coupes-là que le MRN a accepté ces propositions.

PAR LE PRÉSIDENT:

980 Mais lorsque vous dites conditionnel à ces coupes, c'est-à-dire que les entreprises forestières, est-ce que les possibilités de récoltes sont prévues par vous ou bien donc par le Bureau du forestier en chef?

PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:

985 C'était prévu par le MRN.

PAR LE PRÉSIDENT:

990 Par le MRN?

PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:

995 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1000 Et au niveau des industries forestières, quand vous parlez de la récolte, ça veut dire que dans l'unité d'aménagement, ils ont une certaine quantité de mètres cubes qu'ils peuvent récolter?

PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:

Oui.

1005 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et étant donné que la condition préalable, c'était qu'ils récoltent ça, et à partir de ça, bien, c'est là que vous avez décidé finalement, avec le MDDEP, de concevoir une augmentation de l'aire protégée, c'est ça?

1010

PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:

C'est ça.

1015 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci. Merci monsieur Boisjoly.

Votre seconde question!

1020

PAR M. DENIS VILLENEUVE:

Bien, peut-être un petit point pour compléter la première!

1025

Ce que je comprends, c'est que les représentants du ministère seraient en mesure de nous présenter des documents qui sont à l'effet que les intervenants qui ont participé étaient vraiment en consensus, même s'il y avait des oppositions, mais qu'il y avait un large consensus, j'apprécierais beaucoup.

1030 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait. Monsieur Boisjoly, est-ce qu'il y a eu des comptes rendus de ces rencontres, de ces ateliers préparatoires, si vous voulez, à cette audience?

1035 **PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

Oui monsieur le Président. Les comptes rendus sont joints en annexe au document synthèse sur les ateliers préparatoires qui a été déposé dans le cadre de l'audience.

PAR LE PRÉSIDENT:

1040

Donc le document en question, c'est le PR2, selon la cotation du BAPE, c'est le document PR2.

Il y avait combien de participants à ces ateliers?

1045

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

Environ une vingtaine, monsieur le Président.

1050

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc quand vous dites qu'il y a un consensus, tout le monde s'entendait sauf évidemment peut-être les forestiers qui n'étaient pas tout à fait d'accord avec cette proposition?

1055

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

Par exemple, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

1060

Merci monsieur Boisjoly.

PAR M. DENIS VILLENEUVE:

1065

Deuxième question, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

1070

Oui, une et demie (1 ½), on va y aller à deux (2).

PAR M. DENIS VILLENEUVE:

1075

Elle va être rapide. J'ai compris dans la présentation de monsieur Boisjoly que le réseau d'aires protégées sur la Côte-Nord était pas encore complété, qu'on pouvait dénoter une carence pour atteindre le seuil de douze pour cent (12 %).

Donc j'aimerais savoir si possible c'est quoi le calendrier que le ministère prévoit?

1080 Et est-ce que dans ce calendrier-là, la participation des intervenants pour la recherche du consensus va être quelque chose qui va être affirmé?

PAR LE PRÉSIDENT:

1085 Parfait, merci. Madame Bernard.

PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:

C'est moi qui va répondre à cette question-là.

1090 Oui, dans le cadre du douze pour cent (12 %), de la nouvelle cible du douze pour cent (12 %) qu'on doit atteindre d'ici 2015, le ministère, vu les orientations gouvernementales, entre autres pour ce qui est de la gouvernance, des nouveaux modes de gouvernance actuels puis la participation du public, des Autochtones, le ministère a développé un processus en plusieurs étapes où il veut travailler directement avec les gens qui sont concernés par les territoires, qui sont les utilisateurs du territoire, le milieu régional.

1100 Donc dans la région de la Côte-Nord, on s'apprête à débiter les travaux au courant de l'hiver ou du printemps 2012. Donc il y a un processus, on a un processus en onze (11) étapes avec lequel on s'associe à la CRÉ habituellement pour travailler pour organiser les rencontres avec les différents intervenants.

1105 Je pourrai vous montrer, j'ai un modèle du processus. Donc vous voyez ici le nouveau processus que le ministère vient de développer pour atteindre son nouvel objectif de douze pour cent (12 %) à l'ensemble du Québec.

Ce processus-là est appliqué dans chacune des régions administratives du Québec, puis on s'associe avec les représentants du milieu régional qui est la CRÉ pour pouvoir organiser les séances de travaux avec les différents intervenants.

1110 Donc ce processus-là constitue en onze (11) étapes; la première étape, c'est qu'on dépose un portrait régional des aires protégées qui est préparé par le ministère. Et je voudrais dire que les acteurs qui sont autour de la table, qui sont appelés à participer, sont le MRN qui est notre principal partenaire gouvernemental, la CRRNT ou tout autre organisme qui sera décidé par le milieu qui pourra travailler avec nous directement, et les communautés autochtones.

1115 Donc la première étape consiste à faire un portrait régional des aires protégées du réseau actuel.

1120 Par la suite, le ministère, avec les différents paramètres, fait une analyse de carences écorégionales des aires protégées qu'il dépose et qu'il présente à la table de travail qui va avoir été formée sur les aires protégées.

1125 Par la suite, il peut recevoir aussi, pendant le temps où il a fait des analyses de carences, on peut toujours recevoir des propositions d'aires protégées qui viennent des différents acteurs et de la population. Donc ces propositions-là, tout comme celles que nous avons déjà reçues dans le cadre du premier Plan d'action 2002-2009 – il faut dire que durant le premier plan d'action, on a reçu au-delà de cent (100) propositions d'aires protégées pour l'ensemble du Québec, donc il reste quand même certaines propositions qui demeurent des territoires d'intérêt qu'on a encore dans nos cartons, donc on va recevoir les nouvelles propositions, et on va considérer les territoires d'intérêt qui vont avoir été, qui présentent encore un certain intérêt.

1130 Et par la suite, on va délimiter des grandes zones d'études pour pouvoir, par la suite, déposer des scénarios qui vont nous permettre d'identifier des projets, des propositions d'aires protégées qui pourraient faire l'affaire.

1135 Donc il y a par la suite la délimitation des territoires d'intérêt, une analyse des contraintes territoriales qui est faite, qui nous est fournie par le ministère des Ressources naturelles.

1140 Et on discute par la suite de l'établissement de limites acceptables pour des territoires d'intérêt.

Donc tout ce processus-là se fait en concertation avec les acteurs du milieu.

1145 Par la suite, il y aura une consultation officielle et une confection du mémoire pour le Conseil des ministres et une mise en réserve des aires protégées.

1150 Donc, monsieur le Président, ce que je veux dire, c'est que le ministère veut maintenant travailler directement avec les gens des régions, discuter de ces territoires des aires protégées, donc tous les acteurs qui sont intéressés pourront venir participer à cette nouvelle façon de faire.

PAR LE PRÉSIDENT:

1155 Est-ce qu'une lettre est envoyée à chacun des acteurs régionaux pour les inviter à se présenter et à travailler de concert avec vous?

PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:

1160 Oui. Habituellement, on procède avec un organisme du milieu; souvent, on va faire affaire avec les commissions régionales sur les ressources du territoire qui sont mises en place par le ministère des Ressources naturelles, parce que souvent, on dit, bon, pourquoi réinventer la roue et mettre sur pied un nouvel organisme quand déjà, autour d'une même table, on a des représentants des différents domaines d'intérêt!

1165 Et on va compléter en ajoutant peut-être des représentants d'organismes environnementaux. Ou si on voit qu'il y a une lacune en termes de représentativité de la population ou des différents intérêts, on va compléter la représentation. Et on va débiter les travaux avec eux.

1170 Puis il y a toujours le ministère des Ressources naturelles avec nous qui nous accompagne dans cette démarche.

Donc les gens de la CRRNT vont s'assurer d'aller chercher les forestières, les minières, voir à ce que les intérêts hydroélectriques soient représentés, les villégiateurs, les chasseurs-pêcheurs.

1175 Donc on veut travailler en concertation avec tous les gens pour pouvoir justement arriver avec des propositions qui vont au moins avoir l'assentiment du plus grand nombre.

PAR LE PRÉSIDENT:

1180 Merci madame Bernard.

Monsieur Bergeron.

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

1185 Oui, merci madame Bernard. Est-ce que vous avez un échéancier? Est-ce que c'est un processus ad hoc ou en continu, puis est-ce que vous avez un échéancier pour arriver à votre objectif?

PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:

1190 Notre objectif, c'est 2015. On a augmenté notre pourcentage à douze pour cent (12 %) dans l'ensemble du Québec, puis dans la portion Centre-du-Québec, donc vraiment on vise le douze pour cent (12 %), et c'est 2015.

1195 Donc on calcule que dans les deux (2) prochaines années, on va avoir travaillé dans la majorité des régions pour pouvoir rencontrer notre objectif d'ici 2015.

 Donc je dirais que d'ici deux (2) ans, c'est en continu, on devrait avoir rencontré nos objectifs. C'est ce qu'on vise en tout cas.

1200

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

Merci.

1205

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci madame Bernard.

1210

 Juste pour être sûr, lorsque vous parlez de 2015, douze pour cent (12 %), est-ce que c'est douze pour cent (12 %) de réserves permanentes ou c'est douze pour cent (12 %) de réserves projetées, incluant évidemment des réserves permanentes dans le douze pour cent (12 %) ?

PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:

1215

 Bien, disons idéalement, ce serait les deux (2), mais pour le moment, disons, c'est plus des réserves projetées qu'on a faites les dernières années.

PAR LE PRÉSIDENT:

1220

 Parfait, merci madame Bernard. Et votre petit tableau, évidemment, vous le déposez auprès de madame Harvey s'il vous plaît.

PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:

1225

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

1230

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

 J'aurais juste un petit complément d'information! En réponse à monsieur Villeneuve, j'ai peut-être laissé croire qu'on se basait sur les ateliers préparatoires pour vérifier s'il y avait un

1235 consensus, mais comme présenté dans le processus de création des réserves de biodiversité, tant les ateliers préparatoires que la présente audience servent à mesurer ce consensus-là.

1240 Donc c'est pas décidé lors des ateliers préparatoires, mais c'est des propositions d'agrandissement qui sont acceptées; ce ne sont pas des agrandissements acceptés. Il y a une subtile différence, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1245 Ce sont les propositions qui sont acceptées, merci.

GABRIELLE GARNEAU (Sept-Îles)

1250 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous allons aller du côté de Sept-Îles, et je vais demander à madame Gabrielle Garneau s'il vous plaît de s'avancer à l'avant!

1255 Bonsoir madame Garneau.

PAR Mme GABRIELLE GARNEAU:

1260 Bonsoir. Je suis de la Corporation Amory-Gallienne de Matamec, donc vous pouvez vous en douter, mes questions vont porter sur la Réserve de Matamec.

1265 À la CAGM, on voudrait savoir les raisons et les détails, donc les caractéristiques naturelles ou la valeur écologique qui ont mené au changement de la limite et la perte de superficie de la Réserve écologique de Matamec pour la réserve de biodiversité.

1270 Donc pourquoi il y a une absence de compensation de la réduction de la superficie de la réserve écologique? Et d'ailleurs, pourquoi il y a pas une compensation du passage de la ligne hydroélectrique de la Romaine qui était pourtant présente dans les recommandations du BAPE concernant le raccordement du Complexe de la Romaine en août 2010, recommandations qui disaient qu'il faudrait compenser en trois (3) pour un (1) pour pas créer un précédent.

Donc cette compensation-là, elle est où, et pourquoi il y a une réduction de la superficie de la réserve écologique?

1275 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc deux (2) questions en une (1), si je comprends bien!

1280 **PAR Mme GABRIELLE GARNEAU:**

Si on veut.

PAR LE PRÉSIDENT:

1285 Parfait. Vous avez bien compris, madame Bernard, les deux (2) questions dont une qui a rapport finalement à la réserve de biodiversité proprement dite et l'autre qui a trait à la compensation, le passage des lignes d'Hydro-Québec.

1290 **PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

Monsieur le Président, pour la première partie de la question, je vais laisser Dominic répondre et pour la deuxième, je vais prendre la parole.

1295 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait. Monsieur Boisjoly.

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

1300 Oui monsieur le Président. En fait, il y a plusieurs éléments qui ont rentré en ligne de compte pour le changement de limite entre la réserve écologique et la réserve de biodiversité.

1305 Mais je vous dirais que le principal élément, on a rencontré les utilisateurs innus du territoire, il y a deux (2) ans de cela, et ils nous ont fait part des chemins qu'ils utilisent pour se rendre à leurs camps qui sont situés notamment sur le lac Méchant. Et pour se rendre, ils devaient traverser une portion de la réserve écologique de laquelle les limites avaient été délimitées en fonction de l'ancienne réserve à castor, qui étaient des limites en dents de scie.

1310 D'ailleurs, je vais essayer de faire apparaître une carte qui explique ça!

Donc le but de la modification de limite était de permettre à ces utilisateurs-là de se rendre jusqu'au lac Méchant sans devoir passer à chaque fois à travers la réserve écologique.

1315 Donc vous voyez ici la limite actuelle entre la réserve écologique constituée de la Matamec et la Réserve écologique projetée de la Matamec, et les utilisateurs passaient par ici, passent encore par ici, notamment par la rivière du Rat Musqué pour se rendre jusqu'au lac Méchant qui est ici.

1320 Et présentement, ils devaient demander l'autorisation à chaque fois pour passer ici et donc, étant donné qu'on visait le statut de réserve de biodiversité pour cette portion-là, étant donné, comme je le mentionnais, le fait que c'est un territoire qui est plutôt représentatif comparativement aux territoires exceptionnels qui sont maintenant le focus des réserves écologiques, eh bien, on a jugé que c'était une pierre deux coups, donc ça satisfaisait les utilisateurs du territoire et ça menait à bien nos objectifs de conservation.

1325 Donc ça résume un peu notre position par rapport au changement d'interface entre ces deux (2) réserves projetées là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1330 Merci monsieur Boisjoly.

Madame Parent.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

1335 Est-ce qu'il y avait d'autres alternatives qui ont été étudiées ou c'était uniquement cette proposition-là qui était demandée et considérée pour le passage?

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

1340 S'il avait d'autres alternatives de la part des utilisateurs, vous voulez dire!

1345 J'ai une carte, je pense que je l'ai ici, qui démontre les chemins qui étaient utilisés, je ne sais pas si on voit très bien. Mais on voit ici en pointillé les chemins qui étaient utilisés, donc il y avait celui-ci qui passait aussi par la réserve écologique, et celui-ci, et en fait ils utilisaient un chemin ou l'autre en fonction des conditions météo, des glaces sur les rivières, etc. Donc les deux (2) pouvaient être utilisés en tout temps.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

1350 Je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

1355

Madame Bernard.

PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:

1360

Oui, si je comprends bien la question, c'était concernant la compensation du passage des lignes hydroélectriques?

PAR LE PRÉSIDENT:

1365

En fait, suite à la recommandation d'un rapport du BAPE, relativement au transport, en fait c'est la ligne de la Romaine, là!

PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:

1370

Monsieur le Président, je vous dirais que oui, il y a des discussions en ce moment avec Hydro-Québec sur la compensation, mais compte tenu que les discussions sont pas complétées, et l'application, donc je peux pas donner plus de détails.

PAR LE PRÉSIDENT:

1375

Donc on comprend qu'éventuellement, il y aura compensation de la part d'Hydro-Québec, mais que présentement, c'est en négociation entre le ministère et...

PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:

1380

Bien en fait, c'est en discussion, oui, c'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

1385

... Hydro-Québec.

PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:

1390

Hydro-Québec et le ministère des Ressources naturelles. Les trois (3) parties.

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait. Et votre seconde question s'il vous plaît, madame Garneau?

PAR Mme GABRIELLE GARNEAU:

1395

Bien en fait, pour revenir à la première question, donc c'était pas exactement ça, ma question.

1400

Ça portait plus sur pourquoi c'est la section est qui a été choisie? Est-ce qu'il y a des caractéristiques naturelles qui ont fait en sorte que c'est cette région-là qui a été choisie pour la réserve écologique?

1405

Et puis pourquoi il y a une perte de superficie de la réserve écologique? Pourquoi cette perte-là n'est pas compensée dans le secteur où c'était un passage pour les communautés autochtones?

Je comprends que ce secteur-là a été coupé, mais pourquoi il a pas été compensé ailleurs avec une superficie égale ou plus grande même?

1410

PAR LE PRÉSIDENT:

Je présume que c'est monsieur Boisjoly qui va répondre?

1415

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

Oui, tout à fait. En fait, il y a une petite section qui est compensée, et c'est le triangle qu'on voit ici qui est au-dessus de la limite actuelle. Donc ça, ça deviendrait la réserve écologique.

1420

Donc il y aurait une petite compensation. Par contre, il y a une perte nette, si je me souviens bien, d'une vingtaine de kilomètres carrés. C'est parce que les limites qu'on a définies ici, c'était des ruisseaux, donc des éléments facilement reconnaissables sur le terrain.

1425

Il y aurait peut-être lieu de se poser la question si ça vaudrait pas la peine de procéder à d'autres agrandissements.

PAR LE PRÉSIDENT:

1430

En fait, c'est ça que j'étais pour vous poser comme question! Est-ce que vous envisagez éventuellement peut-être un agrandissement?

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

1435 Bien, ce qui est important de considérer, c'est qu'en ce qui a trait à la réserve écologique, c'est une réserve écologique constituée, donc à la base, on visait pas la modification des limites de cette réserve-là, mais plutôt l'ajustement en fonction des utilisateurs du territoire.

1440 Mais effectivement, je vous dirais qu'en travaillant sur les limites, il nous est venu en réflexion que peut-être, ça pourrait être l'occasion d'avoir une perte de superficie nulle, et on considère présentement différentes options en ce sens.

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci monsieur Boisjoly.

1445 Merci madame Garneau.

PAR Mme GABRIELLE GARNEAU:

Merci.

1450

ÉRIC HURTUBISE (Baie-Comeau)

1455 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, monsieur Éric Hurtubise s'il vous plaît.

PAR M. ÉRIC HURTUBISE:

1460

Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

1465 Bonsoir monsieur Hurtubise.

PAR M. ÉRIC HURTUBISE:

1470 Je suis géologue consultant. Ma question demanderait un préambule géologique, parce
que j'ai des éléments d'information technique, est-ce que je pourrais me connecter puis faire la
projection?

PAR LE PRÉSIDENT:

1475 Certainement.

PAR M. ÉRIC HURTUBISE:

1480 Ma question va porter particulièrement sur la Réserve de Plétipi.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et je présume qu'elle va s'adresser au ministère des Ressources naturelles?

1485 **PAR M. ÉRIC HURTUBISE:**

Pas nécessairement, vous allez voir.

1490 Je sais que vous voulez pas de grand préambule, je vais essayer de faire le plus court
possible, mais comme c'est technique, et il y a pas de géologue dans la salle en plus, donc je vais
essayer de faire un cours de géologie 101 le plus rapide.

PAR LE PRÉSIDENT:

1495 C'est ça, ça va être intéressant pour les gens qui sont dans la salle.

PAR M. ÉRIC HURTUBISE:

1500 Ma présentation, j'utilise MapInfo qui est un logiciel avec des données géoréférencées. Les
données que j'utilise sont toutes celles du ministère prises sur leur site Internet.

Je pourrais, pour vous montrer, ces documents-là sont disponibles aussi directement en
ligne sur des sites Internet, mais il faudrait se connecter à Internet, puis ce sera pas nécessaire.

1505 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. Pendant que ça charge, à la fin de votre présentation, à la fin de vos questions, si c'était possible peut-être de voir avec madame Harvey, pour qu'elle puisse prendre une copie de votre présentation finalement.

1510 **PAR M. ÉRIC HURTUBISE:**

OK. Ce que je ferai, ça va être une image vectorielle, une image matricielle que je vais fournir pour la Commission.

1515 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Excellent.

1520 **PAR M. ÉRIC HURTUBISE:**

OK. Donc ce qu'on voit à l'écran, peut-être avec le pointeur, je peux vous l'emprunter, donc ce qu'on voit à l'écran présentement, c'est les données du ministère qui est la Réserve de Plétipi avec son agrandissement projeté. Et ce qu'on voit ici, c'est des claims miniers, c'est les claims de la compagnie Argex. On voit ici, c'est la rivière Mouchalagane.

1525 Donc c'est une préoccupation que j'ai, même je trouve qu'il y a eu un oubli, je vais vous présenter l'information.

1530 Donc il y a des données géologiques qui existent sur le territoire qui n'ont pas été considérées. Quand ils ont écrit le document sur la géologie, il y a trois (3) lignes dans les treize (13) pages, je vous en fais grâce, et ça dit absolument rien.

1535 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais on fait attention à nos propos quand même!

PAR M. ÉRIC HURTUBISE:

1540 OK, d'accord. Donc ce qu'on voit ici, c'est la géologie du territoire connu. Donc j'ai remplacé donc. Donc c'est une couleur pleine qui donne le territoire, qui donne la géologie du territoire connu qui est très homogène semble-t-il. Elle date de 1967. C'est des roches à peu près sans intérêt, à peu près sans aucun intérêt économique.

1545 Par contre, il y a une autre information qui est connue depuis les années cinquante sur le territoire qui ça, malheureusement, n'a pas été considéré dans le texte, qui n'apparaît nulle part nulle part dans aucun texte.

1550 Ce qu'on voit en rouge, c'est ce qu'on appelle des zones de fer. En 1950, voilà cette carte-là, je vais vous faire un agrandissement du territoire pour vous donner un comparatif sur ce qui est déjà connu! Donc voici, c'est la région, on voit toujours à gauche le lac Plétipi, je vais le tasser à gauche, et on voit en rouge des zones, c'est des claims, tout ce qu'on voit en petits carrés, c'est des claims, des titres miniers, et on voit en dessous, ce qui est en rouge, c'est des zones de fer. Je vais enlever les claims, pour se retrouver, parce que c'est pas ça qui est important pour la situation actuelle!

C'est la première fois, je suis un petit peu nerveux, désolé! Voilà!

1560 Donc ce qu'on voit en rouge, c'est des zones de fer qui sont connues. Ici, ce qu'on voit en haut complètement à droite, c'est la mine du Mont-Wright qui est ici.

Et si je tasse encore plus la carte, c'est toute la région de Labrador City, Wabush et compagnie. Ça, c'est toutes des zones de fer.

1565 Ce document-là existe, c'est des levés, c'est fait par hélicoptère ou en avion, ça a été fait par le fédéral dans les années soixante, cinquante-soixante, et quand ça a sorti, ce document-là, les compagnies ont couru dans ces années-là, c'était l'explosion du fer, ils ont couru après tous les spots rouges à peu près. Celui-là ici, c'est le mont Reed qui est une zone de fer connue qui va probablement devenir une mine.

1570 Donc ils ont couru après toutes ces zones-là dont celle-là qui est ici.

1575 Donc je reviens à la zone qui nous intéresse, lac Plétipi, celle-là! En 1950, ils sont allés, ils ont trouvé du fer. Donc ils ont trouvé du fer, et dans le document qui parle de la géologie du territoire, ils en parlent pas, c'est pas écrit.

1580 Alors moi, cette zone-là étant similaire à d'autres territoires, donc voici mon introduction! C'est des zones de fer, puis ce serait possiblement quelque chose qui ressemblerait au Mont-Wright, deux mille (2000) emplois, soixante-dix mille (70 000 \$) à peu près par emploi, donc cent quarante millions (140 M\$) de retombées!

Je me demande, ma première question qui s'adresse au ministère, comment ont-ils pu délibérément bloquer ce territoire-là qui pourrait avoir cent quarante millions (140 M\$) de masse salariale directe de retombées sur le territoire?

1585

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Bernard.

1590

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

Monsieur le Président, comme toute proposition d'aires protégées, on soumet d'abord la proposition à notre partenaire, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune qui évalue le potentiel minier et les caractéristiques géologiques du territoire.

1595

Vous m'excuserez de pas avoir détaillé assez le document en ce sens. Et c'est suite à une décision du ministère des Ressources naturelles qu'on octroie ou non le statut de réserve de biodiversité projetée.

1600

Dans ce cas-ci, ce fut pas le cas. On nous a permis de créer la réserve de biodiversité projetée, parce que le potentiel était jugé, selon le ministère des Ressources naturelles, pas suffisant pour empêcher la création d'une aire protégée.

PAR LE PRÉSIDENT:

1605

Merci monsieur Boisjoly. Du côté du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, qu'entendez-vous par potentiel non intéressant?

PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:

1610

Aujourd'hui, je pourrais pas répondre à question, parce que ça fait quand même plusieurs années que ce territoire-là a été délimité. Il faudrait que je fasse des recherches pour savoir qu'est-ce qui s'est passé à cette période-là, pourquoi que ce territoire avait été choisi.

PAR LE PRÉSIDENT:

1615

Parce que je présume que le potentiel, en tout cas, ce que monsieur Hurtubise nous fait part ce soir, j'imagine qu'il était connu du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

1620

Donc vous allez faire une vérification et vous allez nous revenir avec la réponse, si possible demain après-midi?

PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:

Oui.

1625

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci madame Rousseau.

Votre deuxième question.

1630

PAR M. ÉRIC HURTUBISE:

1635

Ma deuxième question, bien, c'est un peu répondre à ma deuxième question, c'est que j'imagine que ça a été proposé par le ministère, c'est qu'à ce moment-là, le fer valait pas ce qu'il vaut aujourd'hui. Et c'est un peu ça aussi que j'espère, ma question est extrapolée, j'espère que les prochaines zones aussi, il y aura pas de zones qui vont être acceptées sur la base des potentiels économiques actuels.

1640

Probablement que cette zone-là a été mise en fonction, le fer avait pas, a été en explosion dans les années deux mille, 2002-2003, et j'espère, ma question, c'est une question, est-ce que les prochaines zones qui vont être considérées, vont-ils penser à la potentialité économique sur le court, le moyen et le long terme?

1645

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Bernard.

1650

PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:

Je pense que tous les potentiels, je veux dire, sont discutés. Quand on détermine, quand on retient un territoire d'intérêt, on fait affaire avec notre partenaire pour qu'on connaisse les contraintes dont les potentiels.

1655

Donc effectivement, je veux dire, c'est toutes les nouvelles propositions qui vont être déposées ou qui vont être proposées, vont être analysées sous la lumière des connaissances qu'on a actuellement des potentiels connus. C'est la seule chose que je peux dire.

1660

Je veux dire, on y va avec les connaissances d'aujourd'hui. Aujourd'hui, on a des connaissances, comme dit monsieur, par rapport à des potentiels qu'on n'avait pas, qu'on connaissait pas il y a quelques années, on se ramasse avec des aires protégées, mais je veux dire, comme on essaie d'avoir aussi une répartition d'aires protégées qui soit représentative des grands écosystèmes, il est probable qu'on recoupe des potentiels à un moment donné, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1665

Merci madame Bernard. Je sais que monsieur Boisjoly a un complément d'information.

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

1670

Oui monsieur le Président. J'ai ici un document qui était les commentaires préliminaires des différents secteurs du MRNF aux différentes propositions, et dans le cas du territoire d'intérêt 03 qui était le joli nom de la Réserve de biodiversité du lac Plétipi à ce moment-là, on a les réponses des différents secteurs, et dans le cas du secteur Mines, la réponse était oui tout simplement.

1675

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc il y avait pas de problème à ce moment-là.

1680

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

1685

De toute façon, madame Rousseau va aller chercher plus d'information, et cette information-là nous sera rendue demain.

PAR M. ÉRIC HURTUBISE:

1690

Est-ce qu'on va pouvoir avoir l'année, en quelle année ils ont eu cette réponse-là?

PAR LE PRÉSIDENT:

1695

Monsieur Boisjoly.

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

1700

Je crois que c'est en 2005.

PAR M. ÉRIC HURTUBISE:

OK.

PAR LE PRÉSIDENT:

1705

Merci beaucoup monsieur Hurtubise.

1710

BERNARD LYNCH (Sept-Îles)

PAR LE PRÉSIDENT:

1715

Et nous allons aller à Sept-Îles, monsieur Bernard Lynch!

Bonsoir monsieur Lynch.

PAR M. BERNARD LYNCH:

1720

Bonsoir monsieur le Président, madame, monsieur les Commissaires. J'aurai deux (2) questions, une sur deux (2) secteurs différents.

Le premier, sur la Réserve de biodiversité projetée du lac Ménistouc.

1725

À l'Association de protection de la rivière Moisie, on est très heureux de voir une autre partie du bassin versant de la rivière Moisie être protégée. Ma question est pas très compliquée!

1730

Est-ce qu'il est envisageable – je comprends qu'il y a une différence entre une réserve de biodiversité et une réserve aquatique – mais éventuellement, lorsqu'elles auront un statut permanent, je me demandais s'il était envisageable qu'on puisse les intégrer les deux (2) ensemble pour qu'on ait le même conseil de conservation?

1735

Puisqu'on sait que la Réserve aquatique de la rivière Moisie monte presque jusqu'à Fermont, on l'a vue d'ailleurs tout à l'heure sur la dernière carte du dernier intervenant, et ça risque d'être les mêmes problématiques, c'est le même bassin versant. C'est nous qui se faisons les frontières finalement en faisant des réserves de biodiversité et des réserves aquatiques, il me semble qu'il serait important qu'on puisse avoir le même conseil de conservation, et peut-être même que ce soit inclus dans la même réserve, je sais pas comment on peut l'appeler, parce que ce qui coule d'en haut tombe en bas nécessairement.

1740

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci. Monsieur Boisjoly je présume?

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

1745

Oui monsieur le Président. Effectivement, c'est deux (2) aires protégées qui sont intimement reliées, si on peut dire. D'ailleurs, on a identifié un secteur d'intérêt pour la connectivité qui est de type aquatique entre ces deux (2) réserves-là.

1750

Donc il y a tout lieu de pouvoir considérer une gestion de ces deux (2) réserves-là en parallèle par le même organisme. Même que je dirais que dans les travaux de l'atteinte du douze pour cent (12 %), il pourrait être considéré de même pouvoir relier ces deux (2) réserves-là, parce que jadis, c'était pas possible à cause de la présence de titres miniers, mais si je me souviens bien, présentement, il y a plus de titres miniers entre ces deux (2) aires protégées là.

1755

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc il y a rien qui empêcherait finalement que les deux (2) se rejoignent?

1760

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

Si ce n'est qu'il faut faire le meilleur choix possible en termes de conservation et étudier toutes les possibilités. Donc je pense par exemple au caribou forestier sur la Côte-Nord. C'est peut-être une problématique très importante aussi.

1765

Donc il faut considérer l'ensemble des possibilités avant de faire un choix, mais c'est certainement un scénario qui pourrait être étudié.

PAR LE PRÉSIDENT:

1770

Est-ce qu'on retrouve le caribou forestier dans le coin du lac Ménistouc?

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

1775

Le caribou forestier, les survols qu'on a faits dans ce coin-là démontraient des indices de présence. Par contre, à ma connaissance, il y a pas de données sur le caribou forestier dans ce secteur. D'un signe de tête, c'est ce que me confirme Sandra!

C'est un milieu propice, mais on n'a pas de données.

1780

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Bergeron.

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

1785

En lien avec la Réserve aquatique de la rivière Moisie, est-ce que vous avez un échéancier qui nous permettrait de voir dans quel horizon elle va être confirmée sur une base permanente?

PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:

1790

Oui, on est en train de finaliser, je veux dire, les agrandissements, certains agrandissements de ce territoire-là. On est en discussion avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

1795

Donc je pense qu'il y a un secteur qu'on pourrait dire qui a été accepté, qui est le secteur de la Ouapetec qui, somme toute, je pense qu'on est près d'une décision. Il y a la Nipissis qui représente encore des difficultés à cause de la présence de titres miniers. Dominic, si tu pouvais compléter s'il te plaît!

1800

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

1805

Effectivement, on s'apprête à aller de l'avant avec le statut permanent en intégrant deux (2) recommandations du BAPE concernant cette aire protégée là, qui sont d'inclure les bassins versants minimaux des rivières Nipissis et Ouapetec, deux (2) aires d'alevinage importantes pour le saumon.

1810

Et dans le cas de la Ouapetec, c'est bien avancé. Par contre, dans le cas de la Nipissis, pendant longtemps il y a eu des présences de titres miniers d'uranium qui, si je ne me trompe pas, ont été abandonnés récemment, donc on considère de peut-être pouvoir aller, de proposer d'intégrer ce secteur-là aussi à la rivière Moisie.

PAR LE PRÉSIDENT:

1815

Parfait, merci. Vous dites que vous êtes en discussion avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, mais est-ce que vous l'êtes également avec l'Organisme de protection de la rivière Moisie dont monsieur Lynch vient de parler?

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

1820

Je sais qu'avant ma venue au ministère, il y a eu des discussions, notamment lors des audiences et des ateliers préparatoires aux audiences pour la réserve aquatique en tant que telle. Je sais que l'Association a été interpellée notamment pour la gestion de cette aire protégée là.

1825 Bien sûr, comme on a travaillé surtout présentement sur d'autres aires protégées, en parallèle de mener des négociations pour procéder aux deux (2) agrandissements qu'on a mentionnés précédemment, on n'a pas eu de discussions récentes avec l'Association, mais dès que le statut permanent sera octroyé, on va entamer les processus pour débiter la gestion de cette aire protégée là.

1830 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci monsieur.

1835 **PAR M. BERNARD LYNCH:**

Peut-être juste un court commentaire, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

1840 Monsieur Lynch, je m'excuse, aucun commentaire!

PAR M. BERNARD LYNCH:

1845 Non, c'est parce que je voulais juste être sûr que j'avais été bien compris sur ma question! Je parlais pas nécessairement de connecter la Réserve Ménistouc avec la rivière Moisie pour l'instant, parce que les deux (2) dossiers qu'on a parlé auparavant m'apparaissent prioritaires, là.

Ce que je me demandais, c'est si on pourrait inclure la Réserve projetée de Ménistouc à la réserve aquatique, même si elles sont pas connectées sur la carte. C'est ça ma question.

1850 Je pense que j'ai pas été bien compris, parce qu'on parlait de connecter les deux (2) bouts, mais je suis d'accord avec les intervenants que Ouapetec et Nipissis sont prioritaires, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1855 Monsieur Boisjoly.

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

1860 Oui effectivement, j'avais compris votre question comme ça, mais j'avais été un peu au-devant, veuillez m'en excuser!

Oui, c'est tout à fait possible de gérer ces deux (2) réserves-là comme une seule et même entité.

1865

PAR LE PRÉSIDENT:

Votre deuxième question, monsieur Lynch.

1870

PAR M. BERNARD LYNCH:

Ma deuxième question vise la petite voisine de la rivière Moisie, soit la Réserve écologique projetée de la Matamec.

1875

J'ai été très surpris, en lisant le document, d'apprendre que les activités d'exploration minière y seraient autorisées. J'espère que c'est pas une tendance pour les réserves de biodiversité, parce que moi, j'y vois pas beaucoup d'intérêt écologique.

1880

Je me demandais pourquoi cette activité-là serait autorisée dans la Réserve écologique projetée de la Matamec.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci. Monsieur Boisjoly!

1885

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

J'aimerais, monsieur le Président, savoir où on a lu cette phrase-là, parce que les activités d'exploration et d'exploitation minière ne sont pas permises dans les aires protégées.

1890

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous avez un document, monsieur Lynch, auquel vous référez?

1895

PAR M. BERNARD LYNCH:

J'ai un document "Réserve écologique projetée de la Matamec" qu'on a pris sur le site, et à l'article 3.2, on dit:

1900

"Activités d'exploration minière autorisées – puis on parle que – les activités d'exploration minière y compris les activités de prospection, de fouille et de sondage nécessitant du décapage, du creusage de tranchées ou de l'excavation ou du déboisement, peuvent être réalisées sur le

territoire de la Réserve écologique projetée de la Matamec si toutes les conditions suivantes sont respectées."

1905

Puis là, il y a des conditions. Mais j'ai pas vu ça dans d'autres documents, en tout cas peut-être qu'il y en a dans d'autres, mais j'ai pas remarqué, mais j'ai trouvé ça particulier pour la Réserve Matamec.

1910

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, on va aller voir monsieur Boisjoly!

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

1915

Effectivement, monsieur le Président, par contre, c'est un plan de conservation qui n'est plus à jour.

1920

En fait, ce qui est arrivé, c'est qu'il y avait une entente administrative, si je me souviens bien, pour permettre – ça, ça a été négocié lors de la création de la réserve – pour permettre l'exploration dans un secteur au centre de la Réserve écologique Matamec, mais l'échéancier est expiré, les titres n'ont pas été exploités et maintenant, l'exploration et l'exploitation n'est pas permise.

1925

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci monsieur Boisjoly. Merci monsieur Lynch.

PAR M. BERNARD LYNCH:

1930

Merci, bonne fin de soirée.

1935

NORMAND BISSONNETTE (Baie-Comeau)

PAR LE PRÉSIDENT:

1940

Monsieur Normand Bissonnette.

Bonsoir monsieur Bissonnette.

PAR M. NORMAND BISSONNETTE:

1945 Bonsoir monsieur le Président, madame, monsieur les Commissaires! Ma question va comporter sur la Réserve de biodiversité de la rivière Godbout. Je sais pas si, Dominic, tu pourrais projeter la figure 92 pour illustrer mon propos?

1950 Entre-temps, je veux vous remercier pour la qualité des documents qui nous sont fournis pour pouvoir intervenir puis prendre connaissance entre autres des agrandissements.

1955 Ma question va porter sur l'agrandissement au nord de la Réserve de la vallée de la rivière Godbout. Dans un premier temps, à première vue, j'avais pas remarqué, mais finalement tantôt, j'ai remarqué qu'il y avait deux (2) petits claims qui peuvent représenter moins d'un pour cent (1 %) de l'agrandissement projeté.

L'agrandissement est fait selon les bassins versants minimaux, donc je me demande, dans ce cas-ci, pour le peu qui pourrait être "claimé", qu'est-ce qui fait qu'on a reporté?

1960 Puis peut-être en même temps aussi savoir qu'est-ce que ça veut dire reporter? Je pense que même comme ça, d'ici, on a de la difficulté à voir où sont les carrés!

PAR LE PRÉSIDENT:

1965 Parfait, je vais demander à monsieur Boisjoly de nous expliquer ça ou à madame Bernard.

PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:

1970 Je vais parler de reporter seulement. Reporter, je veux dire, c'est des territoires, c'est des parties de territoires qui sont quand même intéressantes mais pour lesquelles il y a pas eu d'ententes, parce qu'il y a encore soit des titres qui grèvent le territoire, donc on peut pas agrandir l'aire protégée.

1975 Mais on dit, on dit que c'est reporté, on espère qu'un jour on puisse procéder à l'agrandissement souhaité.

PAR LE PRÉSIDENT:

1980 Ça veut dire qu'éventuellement, s'il y a abandon du droit minier finalement...

PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:

C'est ça.

1985 **PAR LE PRÉSIDENT:**

... donc il serait possible de procéder à un agrandissement de ce côté-là.

PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:

1990

C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

1995

Oui monsieur Boisjoly!

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

2000

C'est bien dans le secteur ici dont on parle?

PAR M. NORMAND BISSONNETTE:

2005

Exactement. En fait, c'est le territoire de la Pourvoirie du lac Cyprès, c'est au nord, plus au nord!

PAR LE PRÉSIDENT:

2010

C'est pas près du lac du Cygne par hasard?

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

2015

Tout cet agrandissement-là ici a été refusé actuellement et ce, à cause de la présence de titres miniers, mais surtout à cause du potentiel de, je crois que c'est d'uranium, mais c'est à valider avec le ministère des Ressources naturelles.

PAR M. NORMAND BISSONNETTE:

Mais par contre, je sais pas si tu peux montrer, parce qu'en fait, je sais pas si un carré correspond à un claim, mais il y a à peu près un claim minier pour tout l'ensemble du territoire, je

2020 dis que c'est moins d'un pour cent (1 %), vous autres, vous êtes plus habitués, mais je pense pas me tromper en disant que c'est moins d'un pour cent (1 %).

Surtout que c'est intéressant, parce que l'agrandissement projeté, c'est concernant les bassins versants "minimals".

2025

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Bissonnette, si ça vous dérange pas, on va arrêter à peu près vingt (20) secondes, parce qu'il y a un problème, je pense que les gens à Sept-Îles ne voient pas très bien, au niveau de la régie, ils voient pas ce qui est projeté à l'écran!

2030

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

PAR LE PRÉSIDENT:

2035

On me dit que si c'était possible pour les intervenants de se servir de la souris plutôt que le pointeur, parce que les gens qui sont à Sept-Îles, avec le pointeur, voient pas grand-chose. Donc ce serait préférable d'utiliser la souris.

2040

Très bien, allez-y, on continue, monsieur Bissonnette!

PAR M. NORMAND BISSONNETTE:

2045

Bien en fait, c'était pour pouvoir montrer justement le peu du territoire qui fait que c'est pas accepté, puis si on parle de bassin versant minimal, on pourrait contourner à la limite ces deux (2) claims-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2050

Monsieur Boisjoly.

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

2055

Oui en fait, comme je le mentionnais, c'est pas la présence des titres miniers mais la présence de potentiel minier.

Donc même en l'absence de titres, l'aire située dans le secteur du lac Cyprès est constituée comme un secteur à haut potentiel, et c'est ce qui a fait que le secteur dans son ensemble, malgré

2060 le fait qu'il y ait pas beaucoup de titres miniers, a été refusé. Donc on avait proposé effectivement
juste de contourner les quelques claims existants, et ça n'a jamais été accepté pour l'instant.

PAR M. NORMAND BISSONNETTE:

2065 À ce moment-là, étant donné qu'il y a déjà une pourvoirie qui couvre l'ensemble du territoire
projeté, je verrais mal une mine d'uranium avec une pourvoirie en même temps!

PAR LE PRÉSIDENT:

2070 Monsieur Boisjoly.

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

2075 Je sais pas trop quoi dire sur la compatibilité des pourvoiries et des mines d'uranium! C'est
peut-être au ministère des Ressources naturelles à se prononcer.

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous allons aller voir du côté ministère des Ressources naturelles, madame Rousseau!

2080 **PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

2085 En fait, c'est pour ça que notre ministère avait refusé cette portion-là, à cause du contexte
favorable au développement d'une mine d'uranium. Il y a la présence d'un indice d'uranium et
thorium sur ce secteur-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et est-ce que c'est compatible pourvoirie et mine au même endroit ou à proximité?

2090 **PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

Je pense qu'il pourrait y avoir une problématique en effet.

PAR LE PRÉSIDENT:

2095 D'accord. Donc c'est une problématique en devenir possiblement?

PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:

2100 Il pourrait y avoir une problématique d'usage, en effet.

PAR LE PRÉSIDENT:

2105 Parfait, merci madame Rousseau.

Votre deuxième question!

PAR M. NORMAND BISSONNETTE:

2110 Ma deuxième question concerne les corridors de connectivité. Ces corridors-là sont importants, parce que ça empêche le morcellement du territoire.

2115 Je me demandais comment ça va être géré, ça, est-ce que ça pourrait devenir des réserves prolongées de biodiversité? Parce qu'on voit que c'est une ligne arbitraire, mais comment ça va être géré?

PAR LE PRÉSIDENT:

2120 Vous vous adressez toujours à moi, monsieur Bissonnette, donc vous me regardez!

Je vais voir monsieur Boisjoly!

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

2125 Oui monsieur le Président, les corridors de connectivité qui ont été identifiés dans le document de consultation, c'est important de dire que c'est des secteurs d'intérêt, parce que la connectivité en conservation, c'est quelque chose de très complexe, c'est spécifique à l'espèce souhaitée.

2130 Donc deux (2) aires protégées sont peut-être connectées pour le caribou forestier, mais ne le sont pas nécessairement pour le campagnol des rochers, donc ce qu'on a proposé comme secteur d'intérêt pour les connectivités, c'est comme ça qu'il faut les appeler, en fait, c'est des secteurs d'intérêt un peu axés sur le caribou forestier qui est une espèce considérée comme parapluie, qui étaient les derniers, dans certains cas, les derniers milieux intacts qui pouvaient rejoindre deux (2) aires protégées.

2135

Mais des travaux plus poussés sont à faire dans ce sens-là, et le ministère travaille actuellement avec des étudiants gradués pour déterminer s'il n'y a pas d'autres zones de connectivité avant de faire des choix en ce sens-là.

2140 Mais ça veut pas dire qu'on va créer des aires protégées avec ces territoires-là, peut-être dans certains cas. Mais c'est ce qu'on souhaitait souligner dans le document d'information, c'est qu'il va falloir porter, en termes d'aménagement du territoire, une certaine attention à la connectivité entre les aires protégées et commencer à penser en termes d'aménagement du territoire dans ce sens.

2145

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Boisjoly. Merci monsieur Bissonnette.

2150

CAROLINE GILBERT (Sept-Îles)

PAR LE PRÉSIDENT:

2155

Nous allons à Sept-Îles, madame Caroline Gilbert.

Bonsoir madame Gilbert.

2160

PAR Mme CAROLINE GILBERT:

Bonsoir. Donc ma question va peut-être un peu englober les autres interventions qui ont eu lieu préalablement.

2165

Donc dans le cadre du processus de mise en place des réserves de biodiversité qui nous a été présenté en début de séance par le ministère, il y a l'étape d'analyses d'impacts économiques dans le fond qui est en amont de certaines rencontres, puis dans le fond ma question allait dans le sens de: ces analyses d'impacts économiques là qu'on sait dans le fond qui existent et qui sont faites par les différents ministères, est-ce qu'elles sont présentées lors des rencontres avec les détenteurs de droits ou les différents intervenants régionaux?

2170

Et si oui, dans le fond, est-ce que c'est possible d'avoir ces documents-là au même titre que les documentations déposées dans le cadre des mandats?

2175 Et je vais y aller avec ma deuxième question qui vient tout de suite, dans le fond, par rapport aux agrandissements, c'est la même question, mais pour les agrandissements!

PAR LE PRÉSIDENT:

2180 Monsieur Boisjoly ou madame Bernard!

PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:

2185 Je vais commencer avec le document, avec les contraintes. Oui, je veux dire, les contraintes comme telles, on les analyse quand on a des territoires d'intérêt, puis, je veux dire, on s'associe avec le ministère des Ressources naturelles qui va faire l'analyse des impacts socioéconomiques de la présence d'une aire protégée en fonction des potentiels, des titres ou des droits qui sont déjà sur le territoire.

2190 C'est des documents, c'est des données qui sont déjà publiques, oui, qu'on peut diffuser. Ça fait partie du travail autour de l'identification d'un territoire d'intérêt.

PAR LE PRÉSIDENT:

2195 Donc l'analyse des impacts économiques a été effectuée, et vous serez en mesure de déposer ces documents?

PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:

2200 Bien, pour ceux-là, oui, on les a. Je vais laisser Dominic compléter l'information.

PAR LE PRÉSIDENT:

2205 Parfait, merci madame Bernard. Monsieur Boisjoly!

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

2210 Bien, il faut peut-être définir le concept d'impact économique! Parce que si on parle en termes de revenus, on n'a pas procédé à ces impacts-là.

Par contre, c'est plus sous forme de contraintes sur différents secteurs d'affaires. Par exemple, quand on parlait du potentiel minier de la Réserve de biodiversité projetée du lac Pléti, le secteur minier a dit non, il y a pas de contraintes en ce qui concerne le secteur minier dans ce territoire-là.

2215 Donc c'était une considération du domaine d'affaires mines du MRNF.

 Maintenant, il n'y a pas eu de répercussion, d'évaluation en termes d'emplois ou quoi que ce soit dans ce sens-là à ce niveau-là des discussions.

2220 Par contre, lors des ateliers préparatoires, on a présenté notamment les propositions d'agrandissement en termes de mètres cubes, donc qui peut se rapprocher le plus de la demande d'impacts économiques.

PAR LE PRÉSIDENT:

2225 Merci. Est-ce que ça correspond à votre question, madame Gilbert? Parce que je suis pas sûr que ce soit ça que vous vouliez avoir?

PAR Mme CAROLINE GILBERT:

2230 Merci monsieur le Président. Dans le fond, moi, je voulais savoir, parce que dans le fond, le ministère, et même le MRNF se réfèrent à de la documentation, à des informations depuis le début de la soirée, donc on voit qu'il y a une documentation ou des informations qui existent.

2235 Moi, je voulais savoir si ces documents-là, dans le fond, les analyses sont des documents, comme madame Bernard disait, publics, auxquels on peut avoir accès, au même titre que l'ensemble de la documentation qui est déposée sur le site Internet du BAPE dans le cadre de ce mandat-là.

2240 Donc on voit qu'ils se réfèrent à des données, à de la documentation, ça fait qu'on veut savoir si c'est disponible publiquement et, si on en fait la demande, est-ce qu'on peut y avoir accès, et si oui, de quel moyen?

PAR LE PRÉSIDENT:

2245 Monsieur Boisjoly!

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

2250 Nous croyons, monsieur le Président, qu'il relève du ministère des Ressources naturelles de répondre à cette question-là, puisque les réponses provenaient de leur ministère.

PAR LE PRÉSIDENT:

2255 D'accord. Je vais aller voir du côté de madame Rousseau!

PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:

2260 C'est certain que ces documents-là peuvent être publics, puisque nous, quand on nous consulte, on regarde les droits qu'on a émis, et c'est public, c'est de l'information qui peut être publique.

PAR LE PRÉSIDENT:

2265 Donc tous les documents d'analyses économiques qui ont été réalisées par le MRNF, vous pouvez les déposer, exact?

PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:

2270 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2275 Donc ces documents seront déposés et très rapidement, lorsqu'ils auront été déposés, le BAPE va les mettre sur son site Web et également dans les centres de consultation pour lesquels ces documents seront déposés.

Ça vous convient?

2280 **PAR Mme CAROLINE GILBERT:**

Oui, c'est bon. Puis pour les agrandissements aussi, mais c'est global pour l'ensemble des territoires.

2285 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est la même chose pour les agrandissements?

PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:

2290 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2295

Très bien, merci madame Rousseau. Merci madame Gilbert.

On va prendre une pause d'une quinzaine de minutes!

2300

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

2305

**REPRISE DE LA SÉANCE
CLAUDE PINEAULT (Baie-Comeau)**

PAR LE PRÉSIDENT:

2310

Nous reprenons!

Monsieur Claude Pineault.

Bonsoir monsieur Pineault.

2315

PAR M. CLAUDE PINEAULT:

Bonsoir monsieur le Commissaire, mesdames et messieurs.

2320

Moi, je suis un représentant de la Communauté Métisse du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan qui revendique des droits sur le territoire à partir de la Baie-James à aller à Blanc-Sablon, ce qui comprend le Saguenay—Lac-Saint-Jean et bien entendu la Côte-Nord.

2325

Ma première question, c'est: est-ce que les Innus ont été consultés ou le seront? Est-ce que notre Communauté Métisse du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan sera consultée?

PAR LE PRÉSIDENT:

2330

Madame Bernard.

PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:

2335

Oui monsieur le Président. Oui, les communautés concernées par les agrandissements, je veux dire par les aires protégées, aujourd'hui ont été consultés.

Pessamit a été consultée et Uashat mak Mani-Utenam aussi.

2340

Pour ce qui est de Mashteuiatsh, je sais pas, concernant Plétipi!

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

2345 Ils vont être surtout consultés, monsieur le Président, dans le cadre des audiences dans la région administrative du Saguenay—Lac-Saint-Jean qui concerne davantage leur territoire, et ils vont discuter notamment de Plétipi dans ce contexte-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2350 Parfait.

PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:

2355 Et concernant la Communauté Métisse comme telle, nous, on reçoit les gens, je veux dire on les considère, on considère ce groupe-là comme tous les autres groupes. On est prêt à recevoir leurs propositions et discuter, mais pas en tant que groupe métis. Je veux dire, pour le moment, je pense que cette association-là est en discussion avec le gouvernement, est en revendication pour être reconnue comme telle.

2360 Donc nous, en tant que ministère responsable, on est prêt à recevoir les propositions de toute association.

PAR LE PRÉSIDENT:

2365 Parfait. Mais l'Association des Métis n'est pas reconnue par le gouvernement du Québec?

PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:

2370 Pour le moment, non. Je veux dire, je pense qu'ils sont en négociation. Il y a des discussions à cet effet et quand il y aura un accord, on procédera selon la décision du gouvernement ou l'entente qu'il y aura lieu entre le groupe métis et le gouvernement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2375 Merci madame Bernard.

Votre seconde question, monsieur Pineault.

PAR M. CLAUDE PINEAULT:

2380 Ma seconde question serait plus une demande que je vous fais.

C'est que j'ai vu que plusieurs avaient déposé des documents dans le passé, moi, je vous demande la permission de déposer, c'est une lettre d'une page et demie (1 ½) expliquant notre position, ainsi de suite, à votre Commission.

2385 Puis en même temps, les directives de l'ancien ministre des Affaires indiennes à Ottawa, Chuck Strahl qui disait, il recommandait d'accommoder les groupes autochtones autant ceux reconnus ou ceux potentiellement à être reconnus.

PAR LE PRÉSIDENT:

2390 Parfait. Vous pouvez déposer le document auprès de madame Harvey, ça va nous faire plaisir de le recevoir.

PAR M. CLAUDE PINEAULT:

2395 Je vous remercie beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

2400 Merci monsieur Pineault.

MYRIAM LUCE (Sept-Îles)

2405 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Du côté de Sept-Îles, madame Myriam Luce s'il vous plaît.

2410 Bonsoir madame Luce.

PAR Mme MYRIAM LUCE:

2415 Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous écoute.

2420 **PAR Mme MYRIAM LUCE:**

Il y a un sujet qui a été effleuré un peu plus tôt, et puis que j'aimerais si vous pouviez le clarifier pour moi s'il vous plaît.

2425 Pourquoi est-ce qu'on n'a pas parlé ou on parle pas dans le cadre de cette audience de la Réserve aquatique projetée de la rivière Moisie?

PAR LE PRÉSIDENT:

2430 Je vais aller voir du côté du ministère responsable, madame Bernard.

PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:

2435 Bien, parce que la rivière Moisie, il y a déjà eu une audience publique la concernant qui a déjà eu un rapport du BAPE qui a été déposé et que présentement, il y a des discussions avec le ministère des Ressources naturelles pour lui donner, pour compléter, pour lui donner le statut permanent et définitif, après s'être entendus sur des propositions d'agrandissement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2440 Parfait, merci.

PAR Mme MYRIAM LUCE:

2445 Et à la suite des propositions d'agrandissement potentiel, est-ce qu'il y aura une nouvelle audience publique ou pas?

PAR LE PRÉSIDENT:

2450 Madame Bernard.

PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:

2455 Non, il n'y aura pas de nouvelle audience, parce qu'il y en a déjà eu, puis les agrandissements faisaient déjà partie du rapport du BAPE.

Donc le ministère a considéré ces propositions, discute présentement avec le ministère des Ressources naturelles sur des agrandissements pour lesquels on pourrait s'entendre.

2460 Donc aussitôt qu'il va y avoir une décision prise par nos ministres, donc la réserve va avoir son statut, va être décrétée et va avoir un décret au Conseil des ministres, puis elle va être définitivement permanente.

PAR LE PRÉSIDENT:

2465 Donc si je comprends bien, ces agrandissements sont le résultat finalement de l'audience publique et des recommandations du BAPE à cet effet qui sont présentement en analyse et qui sont discutées également avec le MRNF?

2470 **PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

Oui monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

2475 Merci madame Bernard.

Merci madame Luce. À moins que vous ayez une troisième question, allez-y!

2480 **PAR Mme MYRIAM LUCE:**

2485 Oui. En fait, il y a quelque chose, disons, en Amérique du Nord, au Canada puis aux États-Unis, qui est les réseaux de rivières du patrimoine. Au Canada, c'est le Réseau canadien des rivières du patrimoine, et j'aimerais ça savoir pourquoi est-ce que le Québec a décidé de s'exclure de cette démarche-là?

C'est la seule province au Canada qui s'est exclue.

PAR LE PRÉSIDENT:

2490 Madame Bernard.

PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:

2495 Je pense que c'est une décision politique, madame. Il y a eu certaines périodes où le gouvernement du Québec a adhéré à ce programme fédéral, mais n'a pas donné suite.

2500

Il y a un seul projet qui est demeuré à l'état de projet, c'est celui de la rivière Jacques-Cartier. Et pour le moment, je veux dire, le gouvernement du Québec n'a pas manifesté disons son intention de continuer avec ce programme.

PAR LE PRÉSIDENT:

2505

Merci madame Bernard, merci madame Luce.

PAR Mme MYRIAM LUCE:

Est-ce que je pourrais demander une petite précision?

2510

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y.

PAR Mme MYRIAM LUCE:

2515

Si le gouvernement du Québec s'est exclu du projet, est-ce qu'il a remplacé ça par quelque chose d'autre qui serait équivalent du point de vue de la participation citoyenne?

PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:

2520

Je comprends mal votre question par rapport à la participation citoyenne et le Réseau des rivières du patrimoine?

PAR Mme MYRIAM LUCE:

2525

Bien, c'est que dans le Réseau des rivières du patrimoine, c'étaient les citoyens qui pouvaient proposer une rivière justement à protéger.

PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:

2530

Bien, je pense que dans la procédure du Québec, les citoyens ou une association peut proposer la protection d'une rivière quelle qu'elle soit. Je veux dire, toutes les propositions sont acceptées. Il y a pas de limites pour le moment, là.

2535

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci madame Bernard.

2540 Donc madame Luce, si vous avez bien compris la réponse, il est plausible puis il est, comment dirais-je, il est facilement adaptable, c'est-à-dire que vous pouvez, si vous avez des propositions pour la protection d'une rivière, bon, il semble que le ministère serait très heureux de recevoir toute proposition en ce sens.

Donc vous vous adressez au MDDEP à l'attention de madame Bernard!

2545 Merci madame Luce.

ÉRIC HURTUBISE (Baie-Comeau)

2550 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Éric Hurtubise.

2555 **PAR M. ÉRIC HURTUBISE:**

Rebonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

2560 Rebonsoir.

PAR M. ÉRIC HURTUBISE:

2565 Deux (2) autres questions. Est-ce qu'on pourrait projeter votre document pour la zone de Plétipi, moi, ma question va être avec – leur présentation va être correcte!

2570 OK. OK, oui, c'est ça celle-là. C'est le contour en jaune, si je me souviens bien, oui, c'est ça.

Tantôt, dans mon intervention, je voulais juste que vous sachiez, on n'est pas contre, dans le minier, on n'est pas contre à des zones de biodiversité, en autant qu'un potentiel minier ne soit pas enlevé.

2575 Serait-il possible, est-ce que cette limite-là est vraiment, disons, immuable, dans le sens que la zone de fer que je parle, entre les deux (2) lacs, Matonipi puis – il y a deux (2) lacs à l'est –

Matonipi-Matonipis, la zone de fer est là. Elle est à peu près la grandeur d'un des lacs à peu près, grossièrement.

2580 Serait-il possible que cette zone-là, disons, soit enlevée de l'aire protégée pour la reprendre ailleurs?

2585 Je comprends que c'est proposé, mais c'est tu déjà, excusez-moi le mot, on est ici, excusez-moi, pour rien, parce que ça peut pas être changé, puis c'est beau, on arrête ça comme ça?

Parce que vos critères qui ont défini ça font-ils en sorte que l'autre bord de la ligne, c'est un autre monde ou bien non, au contraire?

2590 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK, on comprend. Autrement dit, vous voulez savoir si, un, c'est définitif, deuxièmement, est-ce qu'il y a possibilité d'épargner cet endroit-là des claims miniers et d'agrandir...

2595 **PAR M. ÉRIC HURTUBISE:**

Bien, pas de claims miniers, parce qu'il y a pas de claims, mais au moins de le rendre disponible au développement minier, mais en contrepartie, que la limite nord ou sud ou est soit déplacée pour regagner du territoire perdu par exemple, pour aller au douze pour cent (12 %).

2600 **PAR LE PRÉSIDENT:**

2605 Monsieur Boisjoly, est-ce que si on déplaçait la limite plus au nord ou au sud, est-ce que ça rencontrerait tous les objectifs finalement recherchés pour cette aire protégée?

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

2610 Les objectifs de représentativité sont présentement entièrement complétés par cette réserve de biodiversité projetée là.

Il faudrait analyser des configurations différentes pour voir à quel point ça rencontre les objectifs de représentativité.

2615 Toutefois, j'aimerais juste vous mentionner que dans le contexte minier actuel, à peu près toutes les aires protégées, en tout cas une bonne proportion, ont un certain intérêt minier à

l'intérieur. Donc qu'est-ce que serait l'aire protégée si les limites sont flexibles et si on peut les modifier en fonction des aléas du marché, des marchés des métaux?

2620 En fait, une aire protégée devrait protéger à perpétuité. Dans ce cas-ci, c'est une réserve de biodiversité projetée, donc c'est un statut temporaire. Ce qui veut dire que oui, les limites peuvent être ajustées. Par contre, les limites doivent être ajustées dans un consensus social, comme on parlait tout à l'heure, et il faudrait avoir l'avis de tous les intervenants et aussi, tenir compte de l'intérêt de conservation.

2625 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, je comprends tout ça. Maintenant, lorsque la réserve aura son statut permanent, le statut de réserve permanente, à ce moment-là il y a aucune activité minière, forestière ou industrielle qui peut se passer.

2630 Supposons, en fait c'est une hypothèse de travail ou une hypothèse du président de la Commission, supposons qu'on a une réserve qui est permanente, et par un plus pur hasard, il y a de l'or qui sort, puis il y a un potentiel minier aurifère avec une teneur de soixante-cinq pour cent (65 %) d'or! J'exagère beaucoup, c'est pas vrai, mais c'est juste pour essayer d'illustrer mon propos.

2635 Est-ce que ce serait possible à ce moment-là qu'il y ait un décret qui ferait en sorte qu'on permettrait le développement de ce potentiel minier et on agrandirait la réserve par autre chose?

2640 **PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

Écoutez, moi, je vous dirais, monsieur le Président, qu'on peut toujours modifier dans les lois, même la Loi sur les parcs, les réserves écologiques, je veux dire, il est toujours possible d'apporter des modifications.

2645 Je veux dire, il peut y avoir des décisions qui sont prises à l'effet pour toutes sortes de raisons d'intérêt public. C'est évident, mais à la base, il faut comprendre que le réseau d'aires protégées, il est constitué pour protéger des grands écosystèmes naturels, et que le gouvernement, c'est pas le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui se donne des objectifs de douze pour cent (12 %) de protection du territoire, c'est le gouvernement.

2650 Donc c'est des orientations gouvernementales, donc il y a des choix à faire. Et évidemment, je veux dire, on va là où le meilleur consensus qu'on peut avoir entre les différents partenaires.

2655

Mais à la première question, oui, il y a toujours une possibilité de modifier les limites, de modifier un territoire. Le gouvernement a toujours la possibilité de le faire, on retournera en consultation publique à ce moment-là, pour toutes sortes d'intérêts.

2660 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. Merci madame Bernard. Ça répond à votre première question?

2665 **PAR M. ÉRIC HURTUBISE:**

Oui. Mais je voudrais répondre, avant ma deuxième question, répondre à votre question à vous. Vous aviez une question tantôt sur l'incompatibilité – parce qu'il y a une pourvoirie aussi en plein milieu qu'on voit en rouge, et une exploitation minière.

2670 C'est juste pour mettre à votre information, il y a un cas récent qui est arrivé, qui a un projet minier, c'est pas une exploitation, un projet minier dans la région du Lac-Saint-Jean qui a acheté, il y avait une pourvoirie à proximité et ils se sont entendus pour l'acheter. Puis ça s'est réglé comme ça, parce qu'ils savaient qu'il pourrait y avoir un problème.

2675 Même ils se sont servis de la pourvoirie comme lieu de base de logement et d'infrastructures.

Donc pour répondre à votre question, théoriquement, c'est incompatible, mais comme c'est un domaine d'affaires...

2680 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Tout est possible.

2685 **PAR M. ÉRIC HURTUBISE:**

... tout est possible.

2690 Ma deuxième question s'adresserait plus aux gens de la CRÉ. Je sais que la CRÉ, puis j'aurais aimé aussi voir la Ville de Baie-Comeau, parce que c'est clair que s'il y a un projet minier là, les retombées vont être très positives pour la Ville de Baie-Comeau. On devine que le fer sortirait par le secteur de Baie-Comeau.

2695 Ma question s'adresse à la CRÉ. Pourquoi, parce que je sais que dans une des demandes, ils veulent, avant que ça devienne une zone exclue de tout développement économique, ils

voudraient être sûrs que le territoire, ils en connaissent tous les aboutissants des potentiels économiques, donc que ce soit minier, hydraulique, ainsi de suite. Donc j'aimerais les entendre. Je sais qu'ils veulent que ce soit connu et que la décision soit prise d'un secteur en fonction de ça aussi.

2700

J'aimerais donc les entendre si c'est possible pendant l'actuelle audience, leur opinion, à la lumière de ce que j'ai montré, avec la zone de fer potentielle qui pourrait ressembler à Fermont et cent quarante millions (140 M\$) de masse salariale, j'aurais aimé voir la Ville de Baie-Comeau, ils sont pas là.

2705

Peut-être que son représentant de la MRC, mais au moins, si c'est possible, la CRÉ et les gens qui pourraient bénéficier de ce développement économique. Même la Communauté autochtone de Pessamit pourrait peut-être être intéressée. J'aimerais connaître leur opinion.

2710

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais aller voir du côté de monsieur Charles Warren.

2715

PAR M. CHARLES WARREN:

Oui bien sûr monsieur le Président. Effectivement, on a pris bonne note de ça, c'est une position récurrente de la Conférence quand on parle au niveau de l'acceptabilité d'un consensus.

2720

On va prendre ça en considération. J'ai aussi compris que c'était possible, mais ça semble pas évident, mais on va en prendre bonne note, puis on va regarder à l'intérieur et avec les commissaires aussi, parce qu'on a l'intention de produire un mémoire dans le cadre des présentes audiences. Ça fait que ça va être un élément qui va être discuté, à tout le moins, ça, vous pouvez en avoir la garantie.

2725

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais à l'heure actuelle, il y a pas de position ferme relativement à savoir, donc la CRÉ aimerait connaître tout le potentiel existant?

2730

PAR M. CHARLES WARREN:

Cette position-là a déjà été mentionnée dans différents mémoires de la Conférence, en fait dans les mémoires qui ont été déposés à date dans les précédentes consultations du BAPE, et entre autres dans le mémoire plus récent qui concerne le cinquante pour cent (50 %) des activités

2735 du territoire du Plan Nord et dans lequel les aires protégées font partie, le douze pour cent (12 %) était inclus à ça.

Ça fait que la position de la CRÉ est très claire à ce niveau-là, au niveau de l'importance d'avoir effectivement un consensus avant de déterminer les secteurs.

2740

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci monsieur Warren.

2745

PAR M. ÉRIC HURTUBISE:

Est-ce qu'on pourrait entendre le représentant de la MRC s'il vous plaît?

PAR LE PRÉSIDENT:

2750

Bien sûr, ça me fait plaisir, monsieur Romain Berger s'il vous plaît!

PAR M. ROMAIN BERGER:

2755

Oui. J'aimerais préciser que le territoire dont on parle présentement est pas inscrit dans le territoire de la MRC Manicouagan, donc c'est pas des potentiels au niveau du schéma d'aménagement par exemple de la MRC qui sont étudiés en tant que tels.

Je comprends que la sortie du minerai pourrait passer par la ville de Baie-Comeau.

2760

PAR M. ÉRIC HURTUBISE:

La voie ferrée passerait dans la MRC et donc, ça affecterait le schéma d'aménagement.

2765

PAR M. ROMAIN BERGER:

Oui, effectivement. Par contre, c'est des choses, moi, en tant que directeur de l'aménagement du territoire, je me sens en difficulté de répondre. Ça pourrait être plus probablement le bras économique de la MRC, le CLD Manicouagan qui aurait, comment dire, des préoccupations ou des idées faites par rapport à ce projet-là.

2770

PAR M. ÉRIC HURTUBISE:

2775 Donc ce que je veux dire, en tant que gestionnaire du territoire, si admettons qu'il y a une
voie ferrée qui passe sur le territoire et ça va déranger des villégiateurs, donc on peut comprendre
qu'il y aura encore un élément de conflit entre les villégiateurs et la voie ferrée qui pourrait passer à
proximité?

PAR LE PRÉSIDENT:

2780 Je présume qu'à ce moment-là, il y aurait des discussions avant toute chose...

PAR M. ÉRIC HURTUBISE:

2785 Ça va aller au BAPE!

PAR LE PRÉSIDENT:

2790 Il faudrait commencer à connaître s'il y a une entreprise qui est intéressée à aller travailler...

PAR M. ÉRIC HURTUBISE:

2795 Bien honnêtement, tant et aussi longtemps que c'est comme ça, il y a aucune entreprise qui
va aller dépenser un seul sou sachant qu'ils vont le perdre.

Moi, j'aimerais répondre...

PAR LE PRÉSIDENT:

2800 Non, non, on ne répond pas ici, on est là pour questionner. Votre réponse, vous allez me la
donner dans la deuxième partie dans votre mémoire.

PAR M. ÉRIC HURTUBISE:

2805 OK. Mais je voulais vous donner une réponse sur le domaine minier, parce que je vois qu'il y
a des méconnaissances dans le domaine minier de la part du promoteur, c'est tu possible?

PAR LE PRÉSIDENT:

2810 Non, vous me direz tout ça dans votre mémoire.

PAR M. ÉRIC HURTUBISE:

D'accord, merci.

2815

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup.

2820

GABRIELLE GARNEAU (Sept-Îles)

PAR LE PRÉSIDENT:

2825

Madame Gabrielle Garneau à Sept-Îles!

Rebonsoir.

2830

PAR Mme GABRIELLE GARNEAU:

Bonsoir. Donc je suis toujours pour la Corporation Amory-Gallienne de Matamec. Ma question, c'est: est-ce qu'il y a un zonage particulier, donc une conservation plus stricte qu'une réserve de biodiversité qui sera envisagée sur le territoire adjacent à la réserve écologique et dans toutes les zones soustraites, pour éviter une détérioration du territoire protégé depuis 1994, et pour favoriser l'harmonisation de la réserve de biodiversité et des territoires périphériques?

2835

Donc un "buffer", si vous me permettez l'expression!

2840

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Boisjoly.

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

2845

Pour l'instant, il n'y a pas de zone tampon qui est envisagée.

Par contre, le partenaire de gestion, lorsque la réserve se fera attribuer un statut permanent, pourrait proposer une telle zone tampon si le besoin se fait sentir, et le ministère va travailler avec le partenaire de gestion pour considérer toutes les alternatives.

2850

PAR LE PRÉSIDENT:

Votre seconde question!

2855

PAR Mme GABRIELLE GARNEAU:

Oui. Donc ma seconde question concerne le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Sept-Rivières.

2860

En fait, le schéma est plus sévère, il y a une conservation intégrale, donc c'est plus sévère que le statut de réserve de biodiversité.

Je voulais savoir, ça se trouve à être quoi l'impact par rapport à la mise en valeur de la réserve?

2865

PAR LE PRÉSIDENT:

En fait, il y a deux (2) choses. On va aller voir du côté du ministère dans un premier temps, puis après ça, on pourrait demander peut-être à monsieur Gagnon de la MRC des Sept-Rivières de répondre à la question.

2870

Oui monsieur Boisjoly!

2875

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

Si je me souviens bien, lors des ateliers qui ont eu lieu à Sept-Îles, le représentant de la MRC avait été questionné à ce sujet et il avait mentionné qu'il était facile de modifier le schéma d'aménagement en conséquence, comme c'était quand même un zonage de conservation.

2880

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci monsieur Boisjoly.

2885

Est-ce que monsieur Gagnon pourrait s'approcher s'il vous plaît?

PAR M. PHILIPPE GAGNON:

Comme monsieur Boisjoly disait, c'est toujours possible de modifier un schéma d'aménagement.

2890

2895

Et comme l'intervenante l'expliquait, c'est qu'actuellement, il y a une aire de conservation intégrale qui est affectée, je dirais grosso modo, au projet du ministère de l'Environnement, au niveau de la Matamec, et cette aire de conservation intégrale date du premier schéma d'aménagement qui est toujours en vigueur. Donc c'est l'ancienne réserve de chasse et pêche de la Matamec qui a été conservée comme aire de conservation intégrale.

2900

Et dans cette aire de conservation intégrale, évidemment on avait, dans le temps, un projet au niveau du ministère de l'Environnement, de créer une réserve écologique pour tout le bassin versant de la rivière Matamec, donc historiquement, c'est resté évidemment au schéma d'aménagement.

2905

Donc évidemment que le projet actuel du ministère de l'Environnement, au niveau de la MRC, nous, la position, c'est d'aller avec les orientations gouvernementales. De toute façon, c'est prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme que s'il y a un projet gouvernemental, il faut qu'il y ait un arrimage avec les planifications régionales, donc au niveau du schéma d'aménagement.

2910

Donc effectivement, il y aurait lieu effectivement, si le projet du ministère de l'Environnement est accepté, de modifier le schéma d'aménagement.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ma collègue madame Parent a quelques questions pour vous, je lui laisse la parole.

2915

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

Bonsoir monsieur Gagnon.

2920

Vous parlez du projet original, votre schéma, c'est celui qui date de 1988, si je comprends bien?

PAR M. PHILIPPE GAGNON:

Effectivement.

2925

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

2930

D'accord. Puis là présentement, vous êtes en train de préparer un schéma révisé. Advenant le cas où il y aurait des modifications pour l'aire de biodiversité et l'aire écologique, est-ce que vous pourriez expliquer la procédure et l'échéancier que vous entrevoyez?

PAR M. PHILIPPE GAGNON:

2935 Actuellement, on a un premier projet qui a été déposé en 2002 et on travaille sur un second projet.

Donc l'échéancier n'est pas vraiment définitif pour la mise en vigueur du schéma d'aménagement révisé.

2940 **PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

Est-ce qu'il y aurait, je crois qu'il y aurait place pour les modifications, d'après ce que vous nous dites?

2945 **PAR M. PHILIPPE GAGNON:**

2950 Les modifications, entre autres il y a une première partie des modifications qui a été faite en 2005; on a modifié le schéma dans le cadre de la mise en place de la Réserve Uapishka, Réserve de biodiversité Uapishka. Ils ont déjà des dispositions au schéma actuel qui prévoient les aires de biodiversité, par exemple.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

2955 D'accord, je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Gagnon.

2960 Madame Garneau, est-ce que vous aviez une autre question?

PAR Mme GABRIELLE GARNEAU:

2965 Merci monsieur le Président, c'est fini.

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci.

2970 _____

CAROLINE GILBERT (Sept-Îles)

PAR LE PRÉSIDENT:

2975

Maintenant, je vais demander à madame Caroline Gilbert s'il vous plaît de s'avancer!

PAR Mme CAROLINE GILBERT:

2980

Rebonsoir. Donc ma première question fait un peu en lien lorsqu'on parlait au niveau de la détermination des territoires d'intérêt, de quelle manière étaient considérés les potentiels, bon, on parlait de minier, forestier tout à l'heure, mais ma question est au niveau de l'accessibilité au territoire.

2985

Notamment avec le Plan Nord qui s'en vient prochainement dans notre région, on sait qu'il y a des projets notamment miniers qui se dessinent à l'horizon dans le Nord, donc ça va prendre probablement de nouvelles routes, un nouveau chemin de fer, on parle même de pipeline.

2990

Donc est-ce qu'à ce moment-là, c'est pris en compte lors des analyses qui sont faites par les différents ministères de garder une certaine portion de territoire disponible en termes de potentiels au niveau de la demande d'accessibilité au territoire?

PAR LE PRÉSIDENT:

2995

Madame Bernard.

PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:

3000

Oui effectivement, tous les potentiels sont considérés. Je veux dire, on met tous les éléments sur la table pour pouvoir trouver les meilleurs territoires d'intérêt, en tenant compte des contraintes connues puis des potentiels connus.

3005

Les gens vont pouvoir discuter autour de ces éléments-là avec les territoires qui sont proposés. On va pouvoir analyser les impacts d'un territoire par rapport à un autre.

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui monsieur Boisjoly, je pense qu'il voulait compléter!

3010

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

Oui, on a un exemple concret pour une des propositions d'agrandissement de la Réserve de biodiversité projetée du lac Berté. Lors de la consultation avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, on nous a avisés qu'un des agrandissements au sud serait accepté à condition qu'on exclut un chemin d'accès pour l'exploitation forestière, et on a procédé à cette exclusion-là pour aller de l'avant avec l'agrandissement.

3015

Donc c'est un exemple d'une considération.

3020

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait. C'est parce que là, madame Gilbert nous parle du Plan Nord, là, on parle du plan sud, excusez, mais pour moi, en fait, les huit (8) aires projetées sont plus au sud qu'au nord.

3025

Comment va se faire l'arrimage, comment se fait l'arrimage entre les deux (2), entre les huit (8) projets d'aires protégées et le Plan Nord?

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

3030

En fait, les aires protégées sont toutes dans le territoire du Plan Nord. Le Plan Nord est en haut du 49^e.

Et c'était simplement pour illustrer que c'est le même principe qui s'applique pour les propositions d'agrandissement que pour les territoires d'intérêt dans le processus de consultation partenaire, le MRNF.

3035

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci. Oui madame Bernard.

3040

PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:

Moi, je rajouterais que dans le cadre du Plan Nord, je veux dire, si on regarde le document de consultation que le ministère a rendu public et pour lequel il est en consultation du mois d'août au mois de novembre, un des objectifs qui est maintenu, c'est de rencontrer douze pour cent (12 %) d'aires protégées dans l'ensemble du territoire du Plan Nord.

3045

3050

Donc cet objectif-là est maintenu même dans le cadre du Plan Nord. C'est certain que l'identification des territoires va tenir compte des contraintes et des potentiels, comme on le fait pour le sud ou comme on le fait pour l'ensemble.

3055

Parce que dans le fond, dans la procédure, quand on dit dans le Plan Nord, on a toujours dit, que la procédure d'identification des aires protégées restait la même; il y avait pas de modifications à la procédure d'identification d'aires protégées pour le nord que pour le sud. Donc c'est la même procédure qui s'applique.

PAR LE PRÉSIDENT:

3060

Parfait, merci madame Bernard.

Je vais aller du côté du ministère des Ressources naturelles et de la Faune!

3065

De quelle façon considérez-vous l'accessibilité au territoire telle que prônée par madame Gilbert, dans le fond, pour savoir, bon, il y a un projet à un tel endroit qui est situé, supposons, au 51^e parallèle, puis bon, il a besoin d'une route, est-ce que c'est considéré, comment vous le considérez dans vos analyses?

PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:

3070

Oui, c'est certain que le potentiel, les projets sont considérés dans nos analyses. Mettons qu'on aurait un projet éolien dans un secteur qui est proposé pour faire une aire protégée, ça reste une contrainte. On n'ira pas développer d'aire protégée.

3075

Sauf qu'il faut voir aussi que sur la Côte-Nord, du potentiel, il y en a pratiquement partout. C'est qu'à un moment donné, il va falloir faire des choix. Il faut faire des choix pour protéger du territoire, parce qu'il y a du potentiel minier, il y a du potentiel éolien, il y a du potentiel forestier, il y a du potentiel de la ressource faunique.

3080

C'est très difficile d'aller circonscrire des territoires à protéger, parce qu'en fait, il y en a partout du potentiel. Il y a du monde partout, il y a des villégiateurs, il y a des pourvoies, il y a plein d'usages sur le territoire public, puis la Côte-Nord, c'est quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99 %) de territoire public.

3085

Alors il va falloir vraiment se pencher, c'est pour ça qu'il va falloir vraiment avoir des concertations régionales pour que tout le monde s'assoie ensemble et choisisse le territoire, puis il va falloir laisser aller du potentiel.

Ça se peut pas qu'on choisisse des territoires où il y a pas de potentiels, il y en a partout, puis c'est beau partout! C'est ça.

3090 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci madame Rousseau.

Votre deuxième question, madame Gilbert.

3095

PAR Mme CAROLINE GILBERT:

C'est au niveau des vieilles forêts. Monsieur Boisjoly en avait discuté en début de présentation au niveau des carences, au niveau des vieilles forêts, à aller chercher au niveau de certaines aires protégées.

3100

Donc à ce moment-là, est-ce qu'au niveau des vieilles forêts, les zones à protéger, dans le fond, pour répondre aux carences, pourraient être considérées ailleurs que dans certaines UAF comme on sait déjà, notamment dans le coin du lac Berté, au niveau d'Arbec et tout ça, donc est-ce qu'il y avait une possibilité, dans le fond, d'aller chercher la carence dans les vieilles forêts dans différentes zones ou c'est nécessairement au niveau des UAF tel qu'actuellement?

3105

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Boisjoly.

3110

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

En fait, on va nécessairement chercher des vieilles forêts au nord de la forêt aménagée, puisqu'il y a pas d'aménagement forestier, et dans certains cas, la fréquence des feux de forêt permet le maintien de vieilles forêts.

3115

Par contre, on s'entend que c'est en forêt aménagée qu'il y a le plus, excusez-moi le terme, de menaces envers les vieilles forêts, il y a le plus d'exploitations de la forêt. Donc c'est nécessairement là que sont nos priorités.

3120

Et bien sûr, c'est là aussi qu'on a des connaissances sur les vieilles forêts. Parce qu'en dehors de la forêt aménagée, on sait tout simplement pas, comme il y a pas de système écologique, de système d'information écologique forestier, on n'a pas l'âge des forêts, à ce moment-là il faut procéder nous-mêmes par carottage d'arbres pour avoir une idée de l'âge des forêts.

3125

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Boisjoly.

3130

Avant de passer la parole à mon collègue, je vais aller voir madame Bertrand au niveau du Forestier en chef!

Est-ce que le Forestier en chef, vous avez des connaissances sur les forêts autres, qui sont plus au nord des forêts aménagées?

3135

PAR Mme LUCIE BERTRAND:

En fait, je pense que le ministère peut répondre aussi à cette question. Il y a un programme qui est en cours depuis quelques années pour faire l'inventaire d'une certaine portion de la forêt au nord de la limite des forêts attribuables, au nord de la limite nordique.

3140

Donc le rapport est pas déposé pour l'instant; nous, on n'a pas les cartes au bureau, mais c'est en cours de travail.

3145

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait. Je vais aller voir madame Rousseau à ce moment-là. Merci madame Bertrand.

3150

Madame Rousseau!

PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:

Je demanderais à mon collègue Mathieu Cyr qui pourrait répondre plus à cette question.

3155

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonsoir monsieur Cyr.

3160

PAR M. MATHIEU CYR:

Bonsoir. Donc comme le disait madame Bertrand, effectivement, au ministère, à une direction centrale de Forêt Québec, il y a un inventaire extensif de réalisé au nord de la limite nordique.

3165

Les résultats devraient sortir au cours des prochaines années, c'est soit en 2012 ou en 2013, la date est pas nécessairement connue à ce moment-ci.

PAR LE PRÉSIDENT:

3170

Mais à l'heure actuelle, les premières constatations, ça dit quoi exactement?

PAR M. MATHIEU CYR:

3175

Bien en fait, la limite nordique a été située à une place où on dit que les forêts peuvent être exploitées de façon éco...

PAR LE PRÉSIDENT:

3180

Écoresponsable?

PAR M. MATHIEU CYR:

3185

Oui, bien, c'est que ça va repousser. Le temps pour que la forêt repousse est raisonnable, donc la limite nordique a été fixée à un endroit.

Le reste, au nord, il y a moins de forêt, c'est épars, la densité des peuplements est pas là, donc il y a moins d'arbres par hectare et tout ça. C'est pas économiquement rentable d'aller faire des exploitations forestières là.

3190

PAR LE PRÉSIDENT:

Et c'est à quelle latitude finalement que la limite a été fixée?

3195

PAR M. MATHIEU CYR:

Ah, c'est quoi! Ça dépend des endroits. La limite est variable. C'est au nord du réservoir Manicouagan, la limite est à peu près à ce niveau-là, mais elle descend plus loin, elle descend beaucoup plus au sud, parce que les connaissances étaient pas là.

3200

C'est là où l'inventaire va régler en partie le problème de connaissances.

PAR LE PRÉSIDENT:

3205

Parfait, merci beaucoup. Madame Parent.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

Afin de mieux documenter les carences en termes de vieilles forêts, est-ce que le ministère entend faire des relevés supplémentaires?

3210

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

Non. Dans les sorties terrains qu'on fait, les analyses terrains, on procède, dans certains cas, à des analyses d'âge des arbres, mais c'est sporadique et relève plutôt du secteur Forêts du ministère des Ressources naturelles d'établir l'âge des forêts à l'échelle de la Côte-Nord, par exemple.

3215

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

Je vais aller du côté du ministère des Ressources naturelles!

3220

PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:

Je vais retourner la question à mon confrère des Forêts!

3225

PAR M. MATHIEU CYR:

J'étais pas concentré!

3230

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

Alors ce que j'ai demandé, c'est qu'il y a des carences au niveau des vieilles forêts, aussi au niveau des milieux forestiers productifs, ma question était: est-ce qu'il y a une intention de faire des relevés supplémentaires pour les identifier?

3235

PAR M. MATHIEU CYR:

Pour les vieilles forêts, dans les UAF, les unités d'aménagement forestier, la connaissance est là. On connaît la localisation des vieilles forêts, il y a un inventaire forestier décennal de réalisé. Le dernier a eu lieu aux environs des années deux mille, et le quatrième décennal qu'on appelle devrait passer sur la Côte-Nord au cours des prochaines années.

3240

Donc la localisation des vieilles forêts est connue pour les territoires où il y a de l'exploitation forestière.

3245

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

Je vous remercie.

3250 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci. Madame Gilbert, avez-vous une autre question?

3255 **PAR Mme CAROLINE GILBERT:**

Non, ça fait le tour, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

3260 Merci beaucoup.

QUESTIONS DE LA COMMISSION

3265 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Bergeron!

3270 **PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Alors je reviens au commentaire de madame Rousseau qui parlait que le territoire de la Côte-Nord a beaucoup de potentiels. Ma question s'adresse aux représentants du ministère du Développement durable!

3275 Est-ce que vous avez un outil légal qui vous permettrait de mettre en réserve certains territoires pour garantir que ça puisse être intégré éventuellement, soit dans les agrandissements, pour ce qui est des aires protégées, des aires de biodiversité?

3280 **PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

Bien, la seule garantie légale qu'on a, c'est les statuts provisoires.

3285 Donc en ce moment, ce qu'on a, c'est une réserve de biodiversité projetée sur lesquels on s'est entendu avec le ministère, je veux dire, on s'est entendu au niveau gouvernemental pour les identifier.

3290 C'est le statut légal que nous possédons, parce qu'après ça, c'est-à-dire, c'est le statut permanent, et entre le statut projeté et le statut permanent, ça nous permet de raffiner nos connaissances, de rencontrer les intervenants, de discuter d'agrandissements, c'est donc le moyen légal. Le début du processus, je veux dire le moyen de protéger de façon provisoire, c'est les statuts d'aires protégées projetées.

3295 **PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

 Merci.

3300 **PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

 J'aimerais juste rajouter un point, monsieur le Président!

3305 En fait, il y a aussi un moyen qui est pas légal qui est une entente administrative qui permet de figer le territoire pour une certaine période de temps, le temps par exemple de négocier un territoire plus précis.

 Comme par exemple dans le cas des agrandissements, il y a des ententes administratives qui ont eu lieu, notamment au niveau forestier et minier.

3310 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Et les ententes administratives se font avec qui exactement?

3315 **PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

 Entre nous et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

3320 **PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

 Est-ce que vous pourriez préciser un peu plus, la démarche type?

 Vous avez un intérêt pour un territoire, vous en discutez avec le MRNF, comment vous procédez?

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

3325

Comme par exemple, je vais donner l'exemple des propositions d'agrandissement. Aussitôt qu'on a délimité ces propositions d'agrandissement là, on a rencontré nos partenaires au ministère des Ressources naturelles et de la Faune, et sur les agrandissements qui ont été considérés comme acceptés, on s'est tout de suite entendu pour qu'il y ait un moratoire minier temporaire sur ces territoires-là.

3330

Donc il y avait une contrainte à l'exploitation minière qu'on pouvait observer d'ailleurs sur le site Web de GESTIM, le site du ministère du secteur Mines.

3335

Et en ce qui a trait à la foresterie, il y a eu un délai supplémentaire, mais le même genre d'entente a eu lieu plus récemment cette fois.

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

3340

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

3345

Bon, il n'y a plus personne qui s'est inscrit pour ce soir, donc nous allons terminer ici.

Et la Commission va reprendre ses activités demain après-midi à treize heures trente (13 h 30) et poursuivra demain soir également.

3350

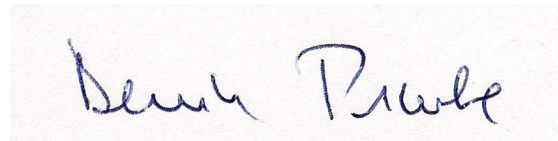
Donc merci beaucoup de votre présence ce soir et au plaisir de se voir. Le registre est fermé. Merci.

SÉANCE AJOURNÉE AU 14 DÉCEMBRE 2011 À TREIZE HEURES TRENTE (13 H 30)

3355

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifiée sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

3360



DENISE PROULX, s.o.